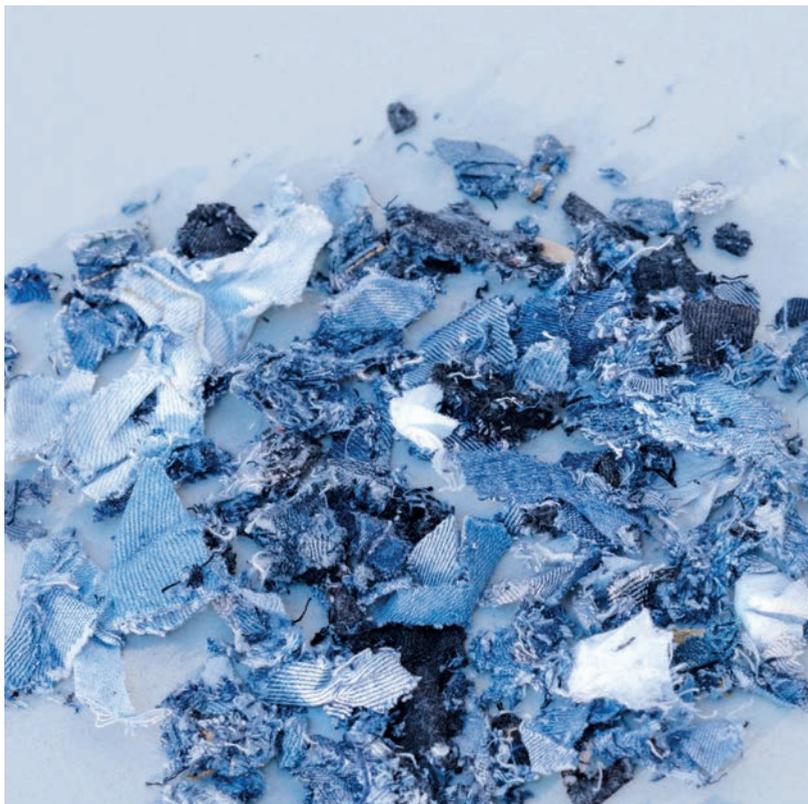


# Re\_fashion

## Rapport d'activité 2020



**Re\_penser la fabrication**  
**Ré\_envisager la consommation**  
**Re\_valoriser les déchets**

# Ré\_inventer un modèle d'équilibre

par **Didier Souflet**  
Président de Refashion

**2**020, année charnière pour nous tous dans la Filière Textile. Une année terriblement difficile, qui plonge la plupart des parties prenantes dans une crise inattendue et inégalée. C'est aussi le moment où les mutations importantes de notre société s'accroissent, où nos capacités d'adaptation individuelles et collectives sont particulièrement mises à l'épreuve. Plus que jamais, c'est une année de coopération renforcée entre tous.

Pour l'éco-organisme, cette année 2020 est marquée par le renouvellement de l'agrément délivré par les pouvoirs publics pour trois ans (2020 - 2021 - 2022). C'est un renouvellement dans un contexte transitoire, avec un cahier des charges inchangé. L'objectif est de rassembler les enseignements des onze années passées qui, avec les évolutions majeures issues de la loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (loi AGEC), publiée en février 2020, constitueront la colonne vertébrale du nouveau cahier des charges.

Cette année 2020 est aussi celle de la transformation de l'éco-organisme avec le lancement de Refashion. Refashion découle du Pacte textile, coécrit en 2019, c'est le socle sur lequel construire les années à venir. Refashion devient le nouveau nom de l'éco-organisme et aussi celui d'un projet collectif pour la Filière Textile.

Re\_fashion, c'est Ré\_inventer un modèle d'équilibre environnemental, économique et social. C'est optimiser les ressources disponibles et développer de nouvelles ressources tout au long du Cycle de vie des produits et services.

Pour cela, l'équipe de l'éco-organisme s'est renforcée en 2020, et je vous invite à découvrir dans ce rapport les résultats des travaux menés au service de tous. En particulier, ceux aidant à l'éco-conception et au développement de la réutilisation, de la réparation et du recyclage.

Bien entendu, les conditions de l'activité 2020 n'offrent que des évolutions en forte baisse sur la plupart des indicateurs de flux, mais, en y regardant de plus près, vous découvrirez les signes d'un basculement. Nous sommes en marche vers de nouvelles formes de création de valeur.

Restons unis pour créer une Filière Textile 100% circulaire. •



L'ANNÉE 2020 MARQUE UN GRAND CHANGEMENT POUR L'ÉCO-ORGANISME QUI PASSE DE LA LOGIQUE DE GESTION DES « DÉCHETS » À CELLE DE CRÉATION DE « NOUVELLES RESSOURCES ». DANS CETTE DÉMARCHE, L'ENJEU EST DE NE PAS SEULEMENT SE FOCALISER SUR LE BOUT DE LA CHAÎNE DE VALEUR (LE TRAITEMENT DES TEXTILES USAGÉS), MAIS SUR UNE MEILLEURE UTILISATION DES RESSOURCES AU COURS DES 3 ÉTAPES DU CYCLE DE VIE : LA FABRICATION, LA CONSOMMATION ET LA VALORISATION. CES ÉTAPES, QUI ILLUSTRONT LE PRINCIPLE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, SONT DONC AU CŒUR DE L'ACTIVITÉ DE REFASHION ET LE FIL CONDUCTEUR DE SON RAPPORT ANNUEL.



## Introduction

Notre vision \_P 6

Les chiffres clés 2020 de la Filière Textile \_P 8

### 1. Re\_penser la fabrication \_P 10

L'ÉCO-CONCEPTION: Le mode d'emploi pour relever le défi \_P 12

L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE: Refashion au cœur des travaux français et européen \_P 14

LES MARQUES, ENTREPRISES, FABRICANTS: En marche vers la fabrication durable \_P 16

LE BARÈME: Les éco-contributions et leurs modulations \_P 18

«L'essentiel» de la loi AGEC \_P 19

ANNEXES: La mise en marché en chiffres \_P 20

### 2. Ré\_envisager la consommation \_P 24

Le développement digital de Refashion \_P 26

La campagne #RRR: Réparons. Réutilisons. Recyclons. \_P 27

L'action des collectivités locales \_P 28

Les événements en 2020 \_P 29

ANNEXES: Les collectivités et le maillage territorial en chiffres \_P 30

### 3. Re\_valoriser les déchets \_P 34

LA COLLECTE: Etape incontournable de la 3<sup>e</sup> phase du Cycle de vie des produits \_P 36

LE TRI: L'enjeu clé du tri matière \_P 38

LA RÉUTILISATION: Première «nouvelle vie» des déchets textiles et chaussures \_P 42

LE RECYCLAGE: Vers une industrie 100 % circulaire \_P 43

ANNEXES: La collecte, le tri et la valorisation en chiffres (France) \_P 46

Les indicateurs clés de performance de la filière \_P 50

La situation financière \_P 52

L'équipe Refashion \_P 54

# Ensemble, pour une Filière Textile responsable et exemplaire

**Redéfinir sa trajectoire et sa stratégie économique, s'engager dans un écosystème 100% circulaire en agissant collectivement: telles sont les missions que la Filière Textile, forte de son expérience et de la crise actuelle, s'est fixée pour les dix années à venir. Refashion sera à ses côtés tout au long de cette transformation.**

**L**a longue période de crise sanitaire que nous venons de traverser a complètement bouleversé le marché en général et la Filière Textile plus particulièrement, nous conduisant à repenser la vision que nous souhaitons partager et porter pour la décennie à venir.

## 2020, l'année où tout a basculé

Durant cette année, plusieurs faits ont marqué notre filière :

- La mise en marché de textiles et chaussures a enregistré une diminution de plus de 500 millions de pièces, soit une baisse moyenne de 18%.
- Certaines entreprises ont cessé leur activité, et nombreuses sont les marques en situation économique critique.
- Les opérateurs de collecte et de tri ont traversé, et continuent à vivre, une période difficile, certains se sont même désengagés de la collecte.
- Dans ce contexte, les volumes collectés et triés subissent une baisse de 20%.

## Les comportements changent

En parallèle, de nouvelles tendances apparaissent et d'autres s'affirment. Quelques exemples :

- Les consommateurs demandent davantage de produits responsables.
- De plus en plus de marques s'engagent dans des démarches d'économie circulaire et mettent en place des plans pour mesurer et réduire l'impact environnemental de leurs produits et de leur modèle économique.
- Le marché de la seconde main s'organise et se professionnalise en France et en Europe, avec le développement d'acteurs digitaux (Vinted, Patatam, Vestiaire Collective, etc.) et la multiplication des enseignes menant des expériences de collecte et de revente des textiles usagés dans leurs réseaux de boutiques.

En complément, les réglementations française et européenne évoluent. Les directives de l'Union européenne sur le paquet « Economie Circulaire » incluent l'obligation de collecte séparée des textiles, linge et chaussures usagés à compter du 1<sup>er</sup> janvier

## OBJECTIF 2030

Quelle trajectoire pour une économie 100% circulaire en 2030 ? Quel impact pour les marques ou pour les acteurs de la collecte, du tri et du recyclage ? Quelles seront les nouvelles responsabilités des collectivités locales ? Quel rôle jouera Refashion, animateur de cet écosystème et responsable de sa transformation ? Les enjeux pour ces dix prochaines années sont clairement identifiés et suivent les **3 phases du Cycle de vie du produit**:

### 1. LA FABRICATION

Les produits mis en marché devront être plus durables, mieux recyclables, et intégrer encore plus de matières recyclées. Toutes les marques auront déjà engagé des démarches d'évaluation environnementale de leurs activités.

### 2. LA CONSOMMATION RESPONSABLE

Les « consom'acteurs » devront être clairement informés des impacts environnementaux de leurs achats grâce aux notes de A à E figurant sur tous les produits. La consommation responsable (consommer moins mais mieux, louer si possible, s'abonner...) et l'allongement de la durée d'usage des produits (réemploi, réparation, réutilisation) seront fortement encouragés.

### 3. LA VALORISATION DES DÉCHETS

100 % des déchets de la Filière Textile devront être transformés en nouvelles ressources en France et en Europe, grâce à une industrie du recyclage efficiente et créatrice de valeur.

Les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs ambitieux sont importants. Le coût réel de la transformation des déchets en nouvelles ressources augmentera considérablement et devra constituer un investissement pleinement assumé par les entreprises dans le cadre de la REP. Refashion sera là pour les accompagner dans la mise en œuvre de ce processus de progrès continu et indispensable pour l'avenir de notre planète.

2025 dans l'ensemble des pays membres. En France, la loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) de février 2020 renforce les obligations pour les marques et pour les éco-organismes. Quant à la loi Climat et Résilience, en cours de vote au parlement français, elle devrait accélérer la transition écologique dans tous les domaines de notre quotidien, avec notamment la création d'un « CO2-score », permettant d'afficher l'impact sur le climat des biens et services consommés par les Français. •

## REFASHION EN 4 PÉRIODES

### 2008 : Création de la société Eco TLC

Eco-organisme de la Filière Textile agréé par le ministère de la Transition Ecologique et le ministère de l'Economie.

### 2009\_2013 : Première période d'agrément

Premiers résultats encourageants, grâce à la mise en place d'un dispositif avec toutes les parties prenantes : 27% des textiles usagés sont collectés, et les tonnages triés sont multipliés par 2.

### 2014\_2019 : Deuxième période d'agrément

Mission: accélérer l'efficacité du système. Bilan de ces 10 premières années: l'éco-organisme a consacré 150 millions d'euros pour financer majoritairement le tri permettant la réutilisation des produits; les solutions de recyclage en Europe ne sont pas suffisamment industrialisées ou rentables.

### 2020\_2022 : Troisième période d'agrément

Période de transition: préparation des conditions d'évolution de la Filière Textile en vue de l'orienter en priorité vers l'éco-conception des produits neufs et le développement de solutions industrielles de recyclage des produits usagés en Europe.

# Les chiffres clés 2020 de la Filière Textile

## VALORISATION

### Collecte

**204 291**

TONNES COLLECTÉES

44 633

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

### Tri

156 202

TONNES TRIÉES

**17** MILLIONS D'EUROS  
DE SOUTIEN VERSÉS

64  
CENTRES DE TRI CONVENTIONNÉS

### Recherche & Développement

NOMBRE DE PROJETS  
SOUTENUS PAR REFASHION  
DEPUIS LA CRÉATION DU  
CHALLENGE INNOVATION

**55**

MONTANT  
DES SOUTIENS  
VERSÉS EN  
MILLIONS D'EUROS

**5**

ÉCO-CONCEPTION - PRODUCTION



## FABRICATION

**34,5** MILLIONS D'EUROS  
D'ÉCO-CONTRIBUTION

517 200  
TONNES DE PRODUITS MIS EN MARCHÉ

2,4  
MILLIARDS DE PRODUITS MIS EN MARCHÉ

4 096  
MARQUES ADHÉRENTES

17,5  
MILLIONS DE PRODUITS  
ÉCO-MODULÉS

COLLECTE - TRI - RÉUTILISATION - RECYCLAGE



UTILISATION - ACTION CITOYENNE



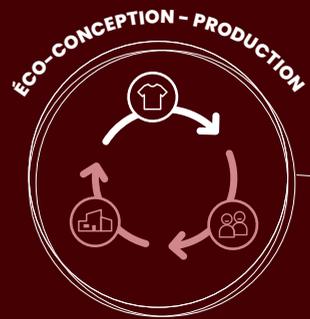
## CONSOMMATION

535  
COLLECTIVITÉS INSCRITES

858  
ACTIONS SOUTENUES EN 2020  
AU TITRE DES ACTIONS DE  
COMMUNICATION DE 2019

**2,3** MILLIONS D'EUROS  
DE SOUTIEN VERSÉS AUX COLLECTIVITÉS  
EN 2020 AU TITRE DES ACTIONS DE  
COMMUNICATION DE 2019

21  
MILLIONS D'IMPRESSIONS  
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX DE LA  
CAMPAGNE NATIONALE #RRR



# Re\_penser la fabrication

Malgré une crise sanitaire sans précédent, l'année 2020 marque le début d'une nouvelle ère. Celle de la mobilisation renforcée des entreprises et des marques, non seulement pour soutenir une filière aval, mais également pour déployer leurs engagements responsables en amont.

Ainsi l'**éco-conception** devient l'étape clé de la fabrication.

Tous les articles mis sur le marché sont des ressources à venir et doivent par conséquent être pensés et développés comme telles.

## 2,4 milliards

de **produits** ont été mis en marché en France en 2020.



L'ÉCO-CONCEPTION : **Le mode d'emploi pour relever le défi** P 12\_13

L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE :

**Refashion au cœur des travaux français et européen** P 14\_15

LES MARQUES, ENTREPRISES, FABRICANTS :  
**En marche vers la fabrication durable** P 16\_17

LE BARÈME : **Les éco-contributions et leurs modulations** P 18

« L'essentiel » de la loi AGEC P 19

ANNEXES : **La mise en marché en chiffres** P 20\_23

## L'ÉCO-CONCEPTION

# Le mode d'emploi pour relever le défi

**En septembre 2020, Refashion lançait Eco Design, première plateforme à accompagner les équipes Produit des marques dans la conception responsable de textiles et chaussures. L'éco-organisme va plus loin et aide ses adhérents en organisant des ateliers digitaux de sensibilisation et d'accompagnement. Explications.**

L'économie circulaire monte en puissance, et avec elle l'éco-conception, levier privilégié du changement de modèle pour les industries du textile et de la chaussure. Produire plus durablement, réduire la quantité de déchets et travailler à la recyclabilité : telle est la bataille aujourd'hui. Pour la gagner, Refashion, s'est entouré d'un comité d'experts. Composé de marques, de bureaux d'études ou d'institutionnels tels que l'ADEME, celui-ci a imaginé la **plateforme digitale Eco design**, outil synthétique de sensibilisation à l'éco-conception et d'accompagnement des marques.

La plateforme Ecodesign s'adresse aux professionnels de la mode : stylistes, modélistes, chefs de produit ou responsables de collection, tous ceux qui ont désormais le pouvoir de concevoir leurs produits de façon éco-responsable. En open source, gratuite, simple et synthétique, elle a pour ambition de devenir le référent de la conception responsable et un mode d'emploi sur mesure.

## Coup d'envoi réussi pour la plateforme Eco design

Pour lancer la plateforme, Refashion a imaginé un évènement inédit et digital autour de l'éco-conception durant la matinée du mardi

22 septembre 2020. L'objectif ? **Informer et engager les parties prenantes** dans cette voie, quels que soient leur taille et leur niveau de maturité sur le sujet.

Sous forme d'un webinar, les participants ont eu accès à différentes salles ou formats.

► **Une salle plénière avec des interventions de :** l'ADEME, le Pôle éco-conception, Decathlon, l'association Orée, l'Union des Industries Textiles, Blue Quest et la Fédération du Prêt-à-Porter Féminin.

► **Des stands « retour d'expérience » de cinq marques inspirantes** qui comptent dans le paysage des metteurs en marché français.

► **Un espace de networking** permettant de mettre en relation les acteurs de la filière.

1 300 acteurs de la Filière Textile inscrits, 500 commentaires dans le chat, 220 inscrits sur la plateforme Eco design dès le premier jour. Un lancement vraiment réussi, d'autant plus que le **format a été salué d'une note de 9/10**, renforçant la conviction de l'éco-organisme de réitérer cette formule.

## Des rendez-vous éco-conception à ne pas manquer

Fort de ce succès, Refashion a mis en place les rendez-vous de l'éco-conception. Il s'agit d'ateliers organisés pour sensibiliser et accompagner les marques, dont deux ont déjà été proposés

en novembre et décembre 2020 autour des thématiques de l'approvisionnement durable des matières et de l'éco-conception en vue de la recyclabilité.

Ainsi, l'éco-organisme a choisi cette formule d'ateliers, ludique et facile d'accès, qui permet d'apprendre rapidement et simplement. L'objectif final étant de  **fédérer une communauté d'éco-designers**, l'ambition de ces ateliers est de :

► **Sensibiliser les débutants aux enjeux de l'économie circulaire et de la mode durable.**

► **Faire connaître et assurer la prise en main de la plateforme Eco design :** pour inciter les marques à consulter cet outil référent sur l'éco-conception durant la phase de création de leurs produits.

► **Accompagner les marques autour de problématiques précises**, comme éco-concevoir un produit et améliorer sa recyclabilité, éco-concevoir des chaussures, de la lingerie ou du linge de maison, assurer un approvisionnement durable des matières...

## Et la suite ?

Refashion réfléchit déjà à de nouvelles fonctionnalités pour la plateforme Eco design, notamment à la **création d'un parcours utilisateur** : une entrée personnalisée à l'outil, selon la fonction occupée par l'internaute, son niveau en éco-conception, ses appétences particulières et la famille de produits travaillés. •

Pour en savoir plus :

- Rendez-vous sur la plateforme : [refashion.fr/eco-design/](https://refashion.fr/eco-design/)
- Découvrez Eco design en images et le replay de la matinée éco-conception sur notre chaîne YouTube

## 4 RAISONS DE CHOISIR ECO DESIGN

### 1. « Eco veille »

Rester en veille des nouveautés de l'éco-conception (ressources, guides, outils...)

### 2. « Anti-sèches »

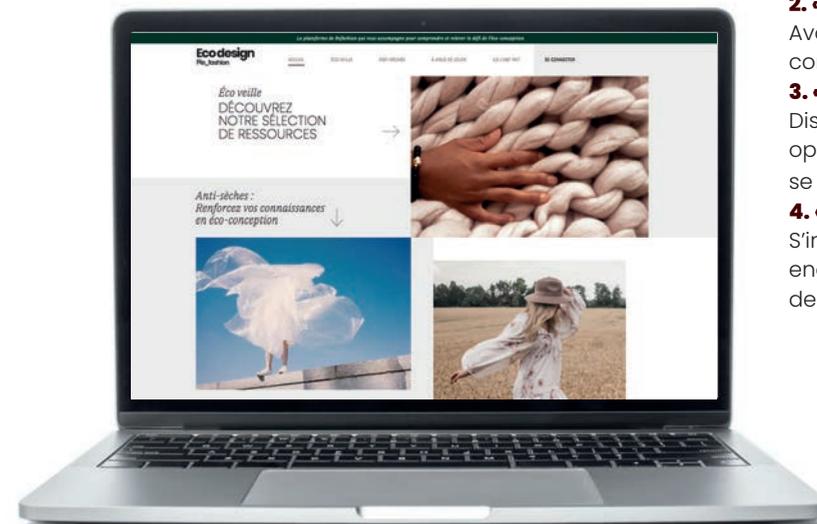
Avoir un socle technique commun à la Filière Textile

### 3. « A vous de jouer »

Disposer de méthodologies opérationnelles pour se lancer avec succès

### 4. « Ils l'ont fait »

S'inspirer des marques engagées qui témoignent de leurs avancées



## L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

# Refashion au cœur des travaux français et européen

Pour éco-concevoir des produits, l'évaluation des impacts environnementaux est aujourd'hui incontournable. Des initiatives françaises et européennes viennent accompagner les marques de textiles et de chaussures dans leurs démarches. Passage en revue.

### Affichage environnemental français : une note de A à E

Promulguée en février 2020, la loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (loi AGECE, lire aussi p.19) prévoit une expérimentation de dix-huit mois pour inciter les entreprises volontaires à se lancer dans l'affichage environnemental.

Repérable grâce à une note de A à E, cet affichage évalue les impacts sur l'ensemble du cycle de vie du produit. Il permet d'inciter les consommateurs à acheter responsable et les fabricants à améliorer la performance de leurs produits.

Refashion participe activement aux groupes de travail mis en place par l'ADEME dans le cadre de cette expérimentation, et plus particulièrement en tant que membre du comité de pilotage du groupe « Evolution des référentiels et groupe miroir français du projet européen PEFCR Apparel and Footwear ». Composé de 134 organisations, ce dernier a pour mission de coordonner les contributions de la France au projet en question de la Commission européenne en valorisant l'expertise et le retour d'expériences de l'affichage environnemental français.

### Un projet européen stratégique pour la Filière Textile

A l'initiative de la Commission européenne, le

projet PEFCR Apparel and Footwear (Product Environmental Footprint Category Rules) s'est fixé l'objectif de définir des règles de calcul de l'impact environnemental des vêtements et chaussures. Ces règles offriront, à l'échelle européenne, un référentiel de calcul commun autour, entre autres, des problématiques complexes de la durabilité et de la circularité des produits.

Refashion s'est engagé pour les trois années de ce projet (2020 à 2022) en tant que membre votant du secrétariat technique du PEFCR. Composé d'une vingtaine d'acteurs de la Filière Textile européenne, tels que la Fédération de la Haute Couture et de la Mode, Decathlon, Lacoste, H&M, Inditex, Nike ou l'ADEME, ce groupe définit les règles de calcul de l'impact sur l'environnement pour 13 catégories de produits :

T-shirts · Chemises et blouses · Pulls et sous-pulls · Vestes et manteaux · Pantalons et shorts · Robes, jupes et combinaisons · Leggings, bas, collants et chaussettes · Sous-vêtements · Maillots de bain · Accessoires d'habillement · Chaussures ouvertes · Chaussures fermées · Bottes et bottines

Les utilisations du PEFCR Apparel and Footwear seront nombreuses. Il pourra être employé à des fins d'éco-conception en identifiant l'impact des produits sur l'environnement, alimenter la communication des marques de manière réglementée et, bien sûr, être utilisé pour l'affichage environnemental. •

## L'AFFICHAGE ENVIRONNEMENTAL

### Une expérimentation française



L'affichage environnemental prévu par la loi AGECE est en cours d'expérimentation

en France. Refashion est partie prenante dans les groupes de travail mis en place par l'ADEME.

### Des travaux européens de normalisation



Refashion participe activement aux travaux de construction du référentiel européen

PEFCR. Une phase d'études de cas, les *supporting studies*, est prévue courant 2021 permettant aux marques françaises de s'essayer à l'évaluation environnementale de leurs propres produits.

LES MARQUES, ENTREPRISES, FABRICANTS

## En marche vers la fabrication durable

Etre adhérent à l'éco-organisme Refashion participe à la démarche d'économie circulaire, car c'est le premier niveau de contribution au traitement des déchets de la Filière Textile. Mais cela ne suffit pas, il faut aller bien plus loin. Cette étape n'est qu'un petit pas dans la course de fond engagée pour réduire l'impact environnemental de la filière.



### La consommation en baisse en 2020

En moyenne, en 2020, chaque Français a acheté 29 pièces d'habillement et 3 paires de chaussures, tandis que chaque foyer a acheté 9 pièces de linge de maison. Soit au total 7,7 kilos de textile par habitant. En 2020, ce sont tout de même **2,4 milliards de pièces**, soit **517 200 tonnes de vêtements, linge de maison et chaussures** qui auront été mises en marché. Ce qui représente **20% de moins qu'en 2019**. Ainsi, le volume consommé en 2020 est revenu au niveau de 2012.

**4096**

**entreprises** sont aujourd'hui concernées par l'éco-contribution obligatoire

## Un instantané chiffré de la Filière Textile

Sur la base des quantités déclarées tous les ans, Refashion peut restituer un instantané de la composition du paysage textile français et de son évolution. Dans une industrie où la data devient reine, ces informations compilées, mises à disposition gratuitement, sont une source d'information précieuse pour les metteurs en marché.

### Les sneakers, un exemple de data parmi tant d'autres

Le saviez-vous? En 2020, 1 paire de chaussures «adulte» sur 2 vendue en France était une paire de baskets (sport et loisir). Pourtant, les marchés «femme adulte» et «homme adulte» ne sont pas à égalité : ainsi, sur 3 paires de chaussures «femme» vendues, 1 seule est une paire de baskets, tandis que chez les hommes, sur 3 paires de chaussures vendues, 2 sont des baskets.

## Lexique Refashion

► **REP** : Responsabilité Elargie du Producteur

► **REP TEXTILE** : il s'agit de l'obligation légale pour les marques de contribuer au financement de la gestion de la fin de vie de leurs produits

► **METTEUR EN MARCHÉ (MEM)** : c'est le terme qui regroupe marques, entreprises et fabricants qui commercialisent des produits textile, chaussures ou habillement en France

► **ADHÉRENT** : il s'agit d'un MEM qui déclare les quantités mises en marché, puis verse à l'éco-organisme la contribution qui en découle

**100 %**

des marques, entreprises et fabricants mettant sur le marché français des produits assujettis sont redevables de l'éco-contribution obligatoire



## Tout comprendre sur l'éco-contribution

Créé par Refashion en 2020, le film dédié à ses adhérents dévoile, en moins de 3 minutes, l'importance de la contribution versée par ces derniers, ainsi que le mode de fonctionnement de l'éco-organisme.

Visionnez le film sur notre chaîne YouTube.

## LE BARÈME

# Les éco-contributions et leurs modulations



Chaque année, les metteurs en marché doivent s'acquitter de leur éco-contribution textiles et chaussures. Cherchant à développer la valeur environnementale des produits commercialisés, Refashion a mis en place des éco-modulations du barème des contributions.

## Qu'est-ce qu'une éco-contribution ?

C'est la contribution dont les metteurs en marché doivent s'acquitter dans le cadre de la REP Textile afin d'assurer la prévention et la gestion de la fin de vie des produits de la Filière Textile. Elle est calculée via la déclaration annuelle de chaque metteur en marché des quantités de textiles et chaussures qu'il a commercialisés l'année précédant sa déclaration.

## Comment est calculée l'éco-contribution ?

L'éco-contribution se calcule en fonction des quantités de textiles et chaussures renseignées par catégorie (T-shirt, pantalon, chaussures, etc.). A chaque catégorie correspond un barème qui va fixer le montant de la contribution par pièce. La contribution totale pour le metteur en marché est le produit des deux.

Ce barème est défini par un Comité Barème, que Refashion réunit plusieurs fois par an. Il est ensuite approuvé par le Conseil d'administration.

[refashion.fr/pro/fr/calcul-de-la-contribution](http://refashion.fr/pro/fr/calcul-de-la-contribution)

## Quel est le rôle de l'éco-modulation ?

Pour transformer les déchets en ressources, il faut inciter les metteurs en marché à proposer une offre plus durable, éco-conçue et facilement recyclable. Pour cela, Refashion a mis en place une éco-modulation du barème autour de 3 grands axes : durabilité ; intégration de matières recyclées issues de chutes de production (déchets post-production) ; intégration de matières recyclées issues de la consommation des ménages (déchets post-consumer). A la fois simple et juste, le barème se doit de refléter la réalité de la filière. Dans cette optique, Refashion envisage de faire évoluer les règles du barème élaboré il y a plus de dix ans en engageant une réflexion commune courant 2021.

[refashion.fr/pro](http://refashion.fr/pro)

## Deux avancées majeures en 2020

Rideaux et voilages font désormais partie de la REP Textile et s'ajoutent aux catégories déjà existantes.

Autre nouveauté, la nomenclature s'étoffe avec quelques nouvelles catégories et sous-catégories : ainsi, de 57 en 2019, elle est passée à 110 catégories en 2020. Cela permet de prendre en compte la typologie des consommateurs, de refléter au mieux la réalité de la filière et d'évaluer de façon plus précise son évolution dans les années à venir.



## «L'essentiel» de la loi AGEC

En mars 2020, Refashion et douze fédérations de la Filière Textile cosignent «L'essentiel». Ce document décrypte le contenu de la loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire afin de permettre aux marques d'anticiper les différentes mutations de leur filière.

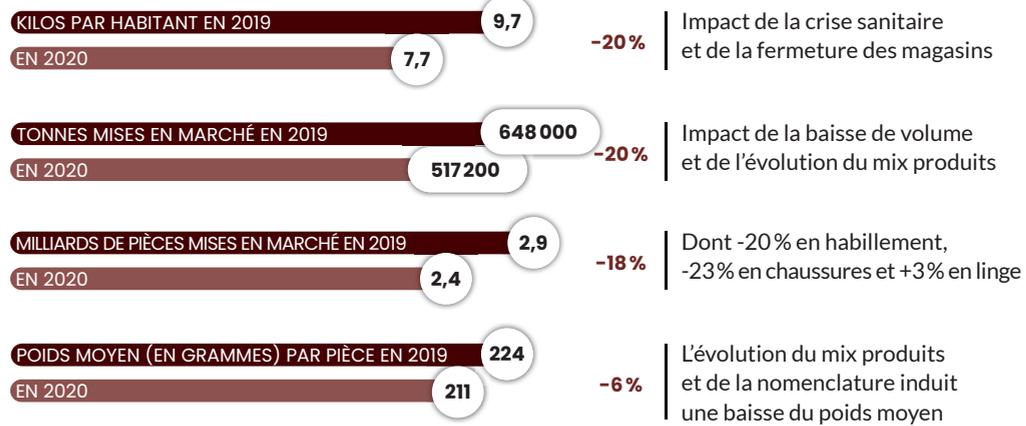
Promulguée le 10 février 2020, la loi n° 2020-105 ou loi AGEC donne un grand coup d'accélérateur à la transition écologique. Dès mars 2020, Refashion cosigne un document synthétique qui ambitionne de donner les clés aux metteurs en marché leur permettant de mieux comprendre cette loi et ses conséquences dans le cycle de vie de leurs produits. La loi AGEC marque une étape importante pour toute la filière (textiles et chaussures), résolument engagée dans la voie du développement durable, et complète les initiatives déjà prises dans ce sens. Dans cette transformation, les entreprises jouent un rôle clé : optimiser le cycle de vie des produits mis sur le marché, allonger leur durée de vie, y

intégrer un taux minimum de matières recyclées, favoriser leur réemploi, mieux collecter, préférer le don à la destruction, ne plus jeter, ne plus gaspiller. Le consommateur doit devenir acteur de sa propre consommation en adoptant de bons réflexes. Pour cela, il est indispensable que la Filière Textile l'accompagne en mettant à sa disposition les informations sur l'impact environnemental de ses produits. Nécessaires pour maîtriser cet impact, pour limiter les déchets et pour préserver les ressources naturelles de notre planète, ces changements peuvent, avec le concours de tous, permettre au secteur de la mode de devenir progressivement plus circulaire, et donc encore plus responsable. •



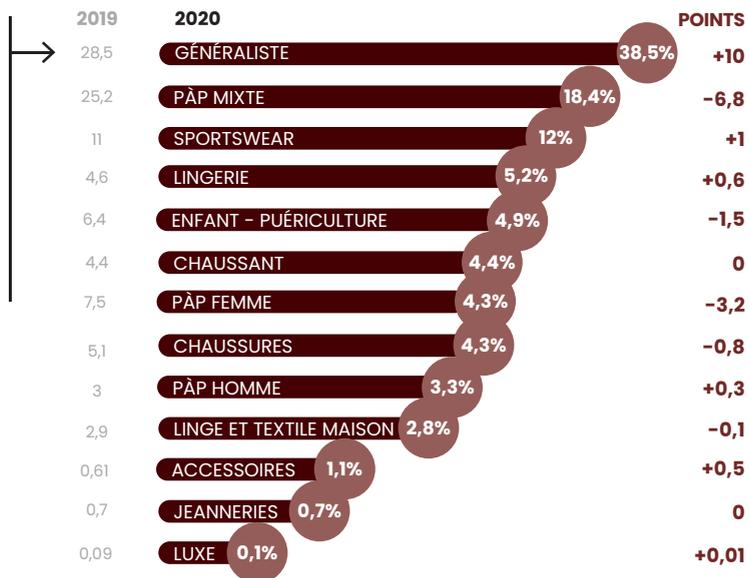
# La mise en marché en chiffres

## Les textiles et chaussures mis en marché



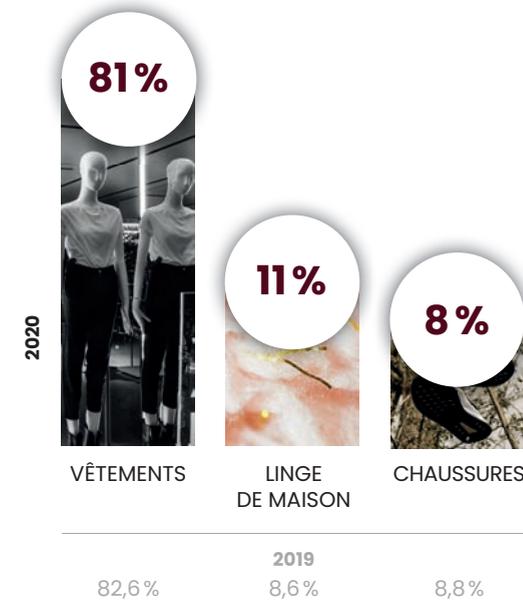
## Répartition du nombre de pièces mises en marché par typologie d'adhérents

On note une forte augmentation du poids des « généralistes » dans les quantités mises en marché, au détriment des spécialistes du prêt-à-porter (femme et enfants). Le secteur du sport également évolue positivement (+1pt).



## Répartition du nombre de pièces<sup>(1)</sup> mises en marché en %

L'augmentation de la part relative du linge de maison s'explique par :  
 - La déclaration nouvelle des rideaux et voilages en 2020<sup>(2)</sup> (15 millions de pièces).  
 - Le moindre impact de la crise sanitaire sur les ventes de linge de maison (-6% vs -17% pour les vêtements et -20% pour les chaussures).



(1) Sur la base des déclarations des metteurs en marché à Refashion.  
 (2) A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la famille des rideaux-voilages et stores d'intérieur est assujettie à la REP Textile.

## Ventilation du nombre de pièces déclarées mises en marché en 2020 par département et territoire d'outre-mer

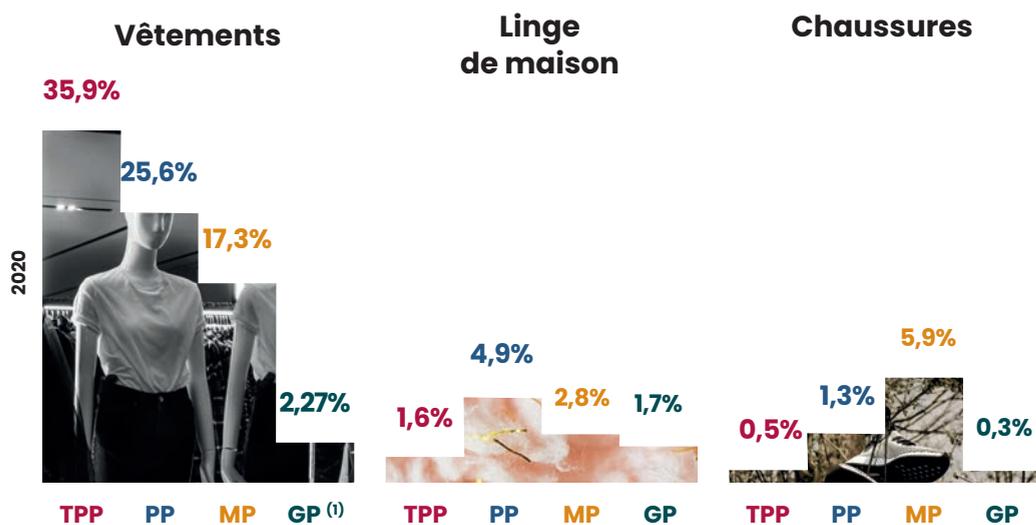
	CHAUSSURES	LINGE DE MAISON	VÊTEMENTS	TOTAL	POPULATION	NOMBRE DE PIÈCES/HAB
GUADELOUPE	477 476	295 938	2 252 452	3 025 866	387 629	7,8
GUYANE	145 982	70 843	940 433	1 157 258	86 504	13,4
MARTINIQUE	332 911	283 514	2 892 426	3 508 851	368 783	9,5
MAYOTTE	35 183	1 118	387 714	424 015	256 518	1,7
RÉUNION	982 179	510 164	10 233 595	11 725 938	855 961	13,7
SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	1 553	1 654	5 248	8 455	5 985	1,4
SAINT-MARTIN	8 378	7 275	176 432	192 085	34 065	5,6
<b>TOTAL</b>	<b>1 983 662</b>	<b>1 170 506</b>	<b>16 888 300</b>	<b>20 042 468</b>	<b>1 995 445</b>	<b>10</b>

Depuis deux ans, l'éco-organisme dispose d'une connaissance plus fine des volumes mis en marché dans les départements et territoires d'outre-mer.

Cette année, la mise en marché déclarée est en hausse de 8% et atteint 20 millions de pièces. Cela représente un peu moins de 1% du volume total mis en marché pour un équivalent de 3% de la population française.

Dans ces territoires, la part du linge de maison est beaucoup plus faible qu'en métropole (la proportion du linge de maison dans les déclarations est de 6% dans les DOM-TOM vs 11% en métropole), tandis que celle de l'habillement, et en particulier des chaussures, est plus importante.

## Répartition du nombre de pièces mises en marché par catégorie de barème



(1) TPP : Très Petites Pièces - PP : Petites Pièces - MP : Moyennes Pièces - GP : Grandes Pièces

## Audit des déclarations des adhérents

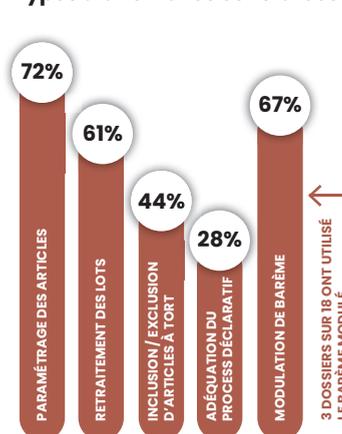
La traçabilité des flux et la fiabilité des données sont au cœur des préoccupations de Refashion. La nouvelle campagne 2020 fait ressortir que 61% des dossiers audités génèrent des régularisations.

### Campagne audit 2020 vs 2019

	2019	2020
NOMBRE D'ADHÉRENTS AUDITÉS	67	18
EN VOLUME (MILLIONS) DE PIÈCES MISES SUR LE MARCHÉ	678	628 <sup>(1)</sup>
EN POURCENTAGE DE PIÈCES MISES SUR LE MARCHÉ	24%	24%
EN VOLUME (MILLIONS) DES CONTRIBUTIONS TOTALES	5,13	6,026
EN POURCENTAGE DES CONTRIBUTIONS TOTALES	24%	24%
NOMBRE AUDIT SUR SITE	34	NÉANT <sup>(2)</sup>
NOMBRE AUDIT SUR PIÈCE	33	18

(1) L'obligation d'audit sur le nombre de pièces déclarées est au minimum de 15% par an.  
 (2) Crise sanitaire non-propice aux contrôles sur sites.

### Types d'anomalies constatées



## En 2020, le Comité Barème a permis 4 évolutions majeures

Les travaux du Comité Barème et ceux de Refashion ont permis les quatre évolutions majeures suivantes :

- Une révision de la nomenclature produits, passée de 54 à 119 catégories en incluant la famille des rideaux-voilages.
- Un élargissement à une dizaine de familles du périmètre des produits bénéficiant de l'éco-modulation durabilité (EM1).
- Un rééquilibrage des exigences (type de critère et niveau de la norme) à respecter pour bénéficier du bonus.
- Un renforcement des contrôles des justificatifs attestant de l'éligibilité des produits aux critères au titre des différentes années.

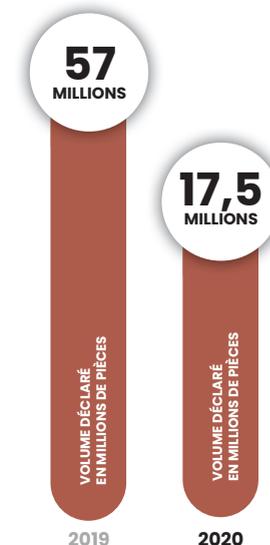
## Résultat de l'éco-modulation en 2020

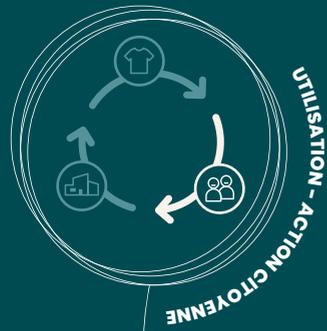
Au global, le volume déclaré au barème éco-modulé en 2020 est revenu au niveau de 2018. Plusieurs phénomènes concourent à cette évolution :

- La crise sanitaire a réduit les volumes tout en rendant difficile le traitement administratif des justificatifs à fournir.
- 15 marques différentes ayant déclaré en 2019 n'ont pas reconduit leur déclaration au barème éco-modulé.
- 6 marques importantes ont rejoint cette année les bénéficiaires des bonus.
- La dizaine de marques ayant déclaré sur les deux années et représentant jusqu'à 10% de la part de la mise en marché totale ont baissé de 43% en volume éco-modulé.

### Dans le détail :

- Les chaussures et linge de maison incorporant de la matière recyclée sont en hausse importante.
- L'essentiel des déclarations pour l'habillement porte sur la notion de durabilité.
- Les catégories d'articles dont le taux de produits éco-modulés est significatif par rapport au volume total des mises en marché sont :
  - les pantalons en jean taux supérieur à 5%
  - les chaussures basses taux supérieur à 4%
  - les bottes taux supérieur à 3%
  - les T-shirts taux supérieur à 3%
  - les pulls taux supérieur à 2%.



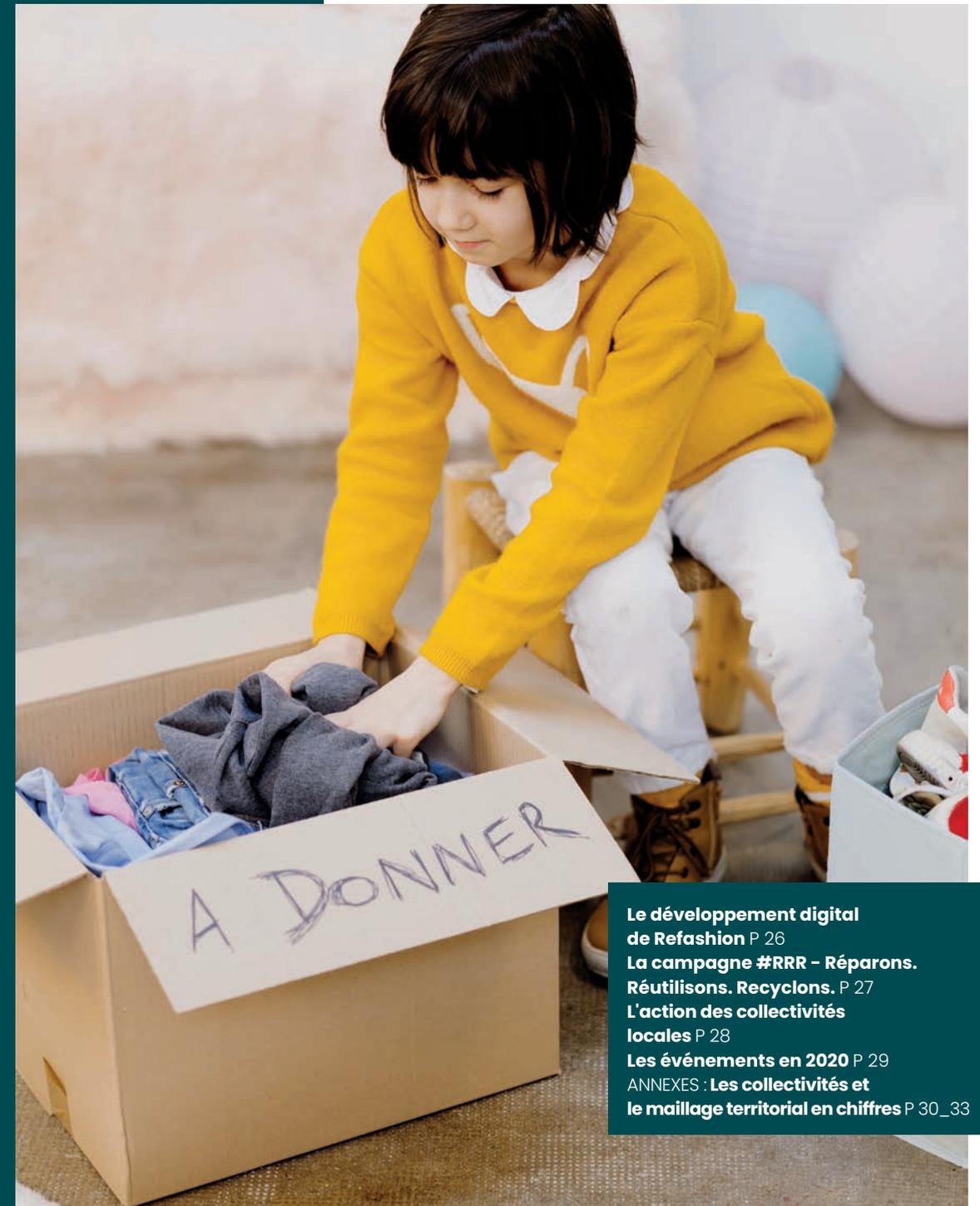


# Ré\_envisager la consommation

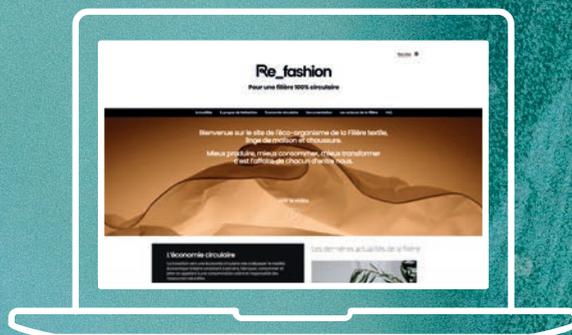
Refashion met à disposition un portail unique réunissant trois sites Internet (**Refashion Pro**, **Refashion Citoyen** et la plateforme **Eco Design**) et poursuit son objectif d'information et de sensibilisation au changement de comportement de tous les publics. L'éco organisme promeut ainsi les initiatives en matière de consommation responsable.

## Re\_fashion

Le saviez-vous? Le mot anglais « fashion » puise son origine dans le français « façon », soit le savoir-faire lié à la confection des vêtements. **Refashion** est la nouvelle façon de relever les challenges de la Filière Textile. D'ailleurs, ce nouveau branding sera salué par la remise du **Prix Argent au Grand Prix Stratégies de la communication d'engagement en 2021**.



**Le développement digital de Refashion** P 26  
**La campagne #RRR - Réparons. Réutilisons. Recyclons.** P 27  
**L'action des collectivités locales** P 28  
**Les événements en 2020** P 29  
 ANNEXES : **Les collectivités et le maillage territorial en chiffres** P 30\_33



## Le développement digital de Refashion

En septembre 2020, Eco TLC devient Refashion. Pour mieux promouvoir l'ambition de transformation de toute une filière, l'éco-organisme refaçonne ses sites et réseaux sociaux sur le fond comme sur la forme. Revue en chiffres.

### • Le meilleur post Facebook de l'année (sans sponsorship)

Post du 11 août 2020 concernant le 1<sup>er</sup> centre commercial dédié aux produits 100% recyclés ouvert en Suède : 1000 likes, 33000 personnes atteintes et 4350 interactions

• **Refashion citoyen**  
118275 pages vues sur les 2 derniers mois 2020

• **Le post Instagram le plus impactant (contenu propre Refashion)**  
Post du 10 janvier 2020 : 7500 impressions, 582 likes et 20 commentaires



**INSTAGRAM** <sup>(1)</sup>  
**13 800 abonnés en 2020**, soit un gain de 2 800 abonnés vs 2019



**FACEBOOK** <sup>(1)</sup>  
**111 000 abonnés en 2020**, soit une perte de 2 000 abonnés vs 2019 due à l'arrêt des sponsorisations (de janvier à septembre)



**LINKEDIN** <sup>(1)</sup>  
**3 770 abonnés** avec une création fraîche de 2020



**UNE CIBLE JEUNE**  
**51% des followers** ont moins de 34 ans

(1) Chiffres arrêtés fin décembre 2020



Rondement menée par l'agence SGK, la campagne #RRR propose aux signataires/marques trois options de customisation. Chaque marque peut porter un message commun tout en gardant son identité.

## La campagne #RRR Réparons. Réutilisons. Recyclons.

Lancé par Refashion du 2 au 10 octobre 2020 et pour la deuxième année consécutive, le mouvement #RRR a pour objectif de sensibiliser et d'informer les citoyens aux bons gestes de tri et à la deuxième vie des textiles usagés. Un dispositif national innovant sur les réseaux sociaux.

### La Filière Textile engagée

Grâce à sa campagne majoritairement digitale, adaptable par les marques qui relaient des messages clés sur leurs réseaux sociaux (Instagram, Facebook, LinkedIn, Twitter) et ouverte aux acteurs de la seconde main tels que Vinted ou les ressourceries, Refashion a réussi à mobiliser une centaine d'acteurs (vs 66 acteurs en 2019).

### Une campagne qui rassemble

Kering, LVMH, Le Slip Français, Aigle, Tilli, Petit Bateau, Leboncoin... D'univers très variés, les acteurs de la Filière Textile se sont rassemblés pour la première fois autour d'une charte d'engagement. La Lettre Ré\_unir célèbre cette volonté collective de promouvoir les étapes phares d'une consommation et d'un usage plus responsables des textiles et chaussures.

Cette campagne s'est construite autour d'un concept « fact checking » : un chiffre choc pour attirer l'attention, et le message universel « NE JETONS PLUS » pour inciter à l'action dans une démarche

positive. Elle a été livrée « clé en main » ou « adaptable » à la charte de chacune des marques tout en gardant une unité de ton et de forme pour que tout le monde parle d'une même voix. Pour les marques qui l'ont souhaité, et en plus du dispositif digital, le logo #RRR était déclinable en vitrophanie. •

### DES RÉSULTATS À LA HAUTEUR DE L'ENGAGEMENT

#### Les chiffres #RRR de 2020 / vs 2019 :

- ▶ 31% de la population touchée (vs 27% en 2019)
- ▶ +3,2 millions de personnes grâce à la mobilisation des marques
- ▶ 21 millions d'impressions sur les réseaux sociaux
- ▶ -60% d'investissement pour une campagne média plus efficace

# L'action des collectivités locales

**Toute bonne habitude de tri commence au niveau local. Partout en France, les collectivités ont pour mission de mettre en place des outils d'information et de communication pour sensibiliser et encourager les citoyens au tri. Refashion a soutenu 283 collectivités pour un montant de 2,3 millions d'euros (correspondant à 858 actions de communication menées en 2019).**

**D**e nombreuses actions de sensibilisation initiées par les collectivités locales ont fleuri partout sur le territoire français.

Parmi les plus remarquables :

### 1. La collecte à l'issue des brocantes

Orléans Métropole et Saint-Brieuc Armor Agglomération donnent l'exemple en systématisant cette action en partenariat avec un collecteur. Les organisateurs des brocantes sont invités à mettre en place la collecte après chaque évènement.

**2. Les animations sur les nouvelles vies des produits**  
Vides-dressings, ateliers de réparation, démonstrations ou expositions visent à éduquer les citoyens aux principes du recyclage et de l'allongement de l'usage des vêtements et chaussures.

### 3. Les collectes événementielles

Elles sont souvent organisées à l'occasion de rendez-vous nationaux,

comme la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERDD) ou la Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD), ou pour aller au-devant des citoyens dans des zones plus reculées (collectes à l'occasion d'un marché, en bus ou en faisant du porte-à-porte...).

### 4. La formation des jeunes

Ou comment réussir à les sensibiliser grâce à des défis écoles, des jeux et des concours durant l'année. Exemples : le concours « Lâchetes fringues » destiné aux écoles du Grand-Orb (communauté de communes en Languedoc) ; ou le concours-collecte du syndicat mixte d'Alsace Centrale lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERDD).

Ces quatre types d'actions gagneront à être étendues à l'ensemble des collectivités locales, tant la formation des jeunes ou la collecte événementielle apparaissent comme un levier fort de la pédagogie autour du geste de tri et de la valorisation. •

## Les Trophées de la Mode circulaire

Refashion a été partenaire des premiers Trophées nationaux de la Mode circulaire qui veulent stimuler l'éco-innovation dans le secteur de la mode et de l'habillement et récompensent les produits, services et processus ayant moins d'impact sur l'environnement. Lors de la cérémonie qui a eu lieu le 16 octobre à Lille, Refashion a remis le trophée « Booster Petite Entreprise » aux 3 Tricoteurs qui proposent, à Roubaix, un bar à tricoter tout en buvant une boisson de la région.  
[www.lestroistricoteurs.fr](http://www.lestroistricoteurs.fr)

## France Nature Environnement

Refashion et France Nature Environnement (FNE) se sont associés pour mettre l'accent sur les enjeux environnementaux des pratiques de la filière, surtout en matière de prévention et de gestion des déchets : travailler ensemble au niveau national pour faciliter les actions de terrain. Dans le cadre de ce partenariat, la FNE s'est rapprochée de l'éco-organisme pour développer, avec l'ADEME, des modules de formation autour des enjeux des textiles, linge de maison et chaussures, dont un webinar en deux parties, ainsi qu'un atelier en ligne du 21 au 29 novembre.

## L'expo RE-CYCLAGES

Refashion a été partenaire de l'exposition photo itinérante « RE-CYCLAGES », organisée du 4 juillet au 2 août à Toulouse à l'initiative de 8 éco-organismes en charge de la collecte et du traitement des déchets. Les clichés grandeur nature d'Alain Fouray portent un autre regard sur la fin de vie des objets et produits du quotidien, faisant ainsi connaître aux citoyens le potentiel et la richesse des matières à recycler.

# Les événements en 2020

**En 2020, la crise sanitaire a rendu toute manifestation grand public en physique impossible. Malgré ce contexte particulier, Refashion a pu nouer des partenariats au niveau national. Leur but ? Encourager aux gestes de tri, à la deuxième vie des textiles usagés et à l'économie circulaire.**

## Les Fashion Green Days

Ayant pour vocation de dynamiser l'écosystème mode et textile et de promouvoir toute solution qui réduit l'impact écologique du secteur, ce grand forum national donne la parole aux professionnels de la mode, aux experts et aux institutionnels. Depuis 2018, et grâce au partage d'expériences et d'innovations pour le développement durable, des milliers de participants ont vu croître les collaborations et les nouveaux projets. Chaque année, durant deux jours d'expositions, d'ateliers professionnels et de conférences, les Fashion Green Days fédèrent une communauté d'acteurs pour une mode circulaire. Refashion soutient leurs initiatives.

## REFASHION : L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ASSOCIÉS

En juin 2020, les mandats des membres du Conseil d'administration de Refashion ont été renouvelés pour les 11 marques ou fédérations suivantes : Armor Lux, Bunsha (Kiabi), Decathlon, Etam, Galeries Lafayette, LVMH, ID Group, Groupe Eram, La Redoute, FNH, USC. Didier Soufflet a été à nouveau désigné Président du Conseil. L'Assemblée générale s'est tenue dans les délais en visioconférence.



## LE NOUVEAU LOGO REPÈRE

En 2020, le Comité maillage de la collecte et du tri a revu le logo Repère de la Filière Textile. Objectif : informer que le point d'apport concerné est identifié par l'éco-organisme de la filière et que le devenir des dons et dépôts est tracé. A partir de juin 2021, ce logo pourra être apposé sur les outils de communication des collectivités locales et sur les Points d'Apport Volontaire (PAV), dont la signalétique a été également révisée.

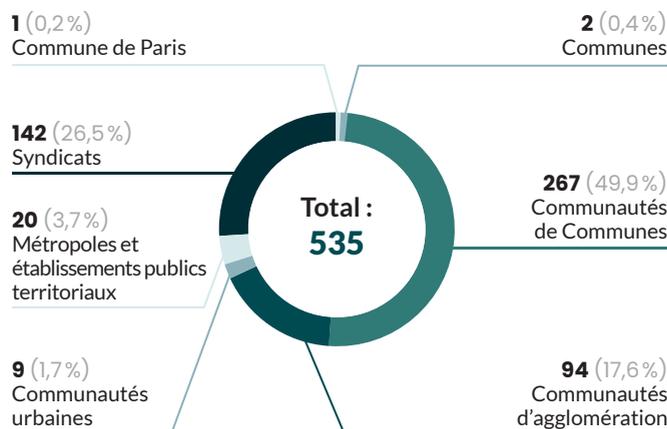
# Les collectivités et le maillage territorial en chiffres

## Les types de collectivités engagées dans la filière en 2020

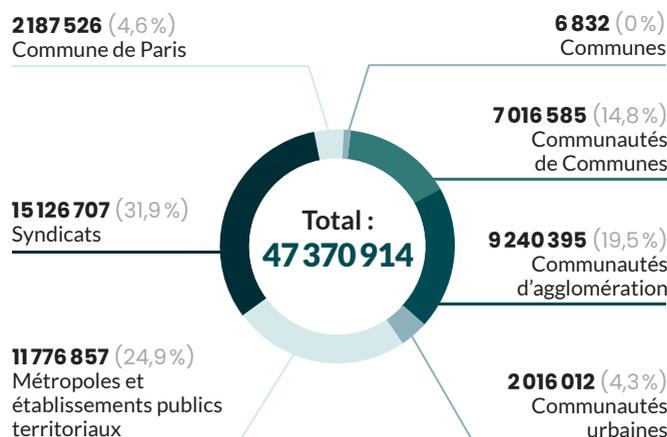
En 2020, 535 collectivités sont engagées aux côtés de Refashion pour animer la filière de valorisation des textiles usagés sur les territoires. Parmi elles, 451 peuvent, grâce au conventionnement qu'elles ont contracté avec l'éco-organisme, être soutenues au titre des actions de communication sur le geste de tri qu'elles mèneront.

2020 est l'année de réagrément de l'éco-organisme, et donc de reconventionnement de l'ensemble des collectivités locales, mais également l'année des élections municipales et du report de leur deuxième tour trois mois plus tard... Malgré cela, les collectivités ont en majorité réengagé leur partenariat avec Refashion. Seules 10% (en part représentative de population) n'ont pu résigner cette année. Il n'est pas trop tard !

### Collectivités engagées en nombre



### Collectivités engagées en population

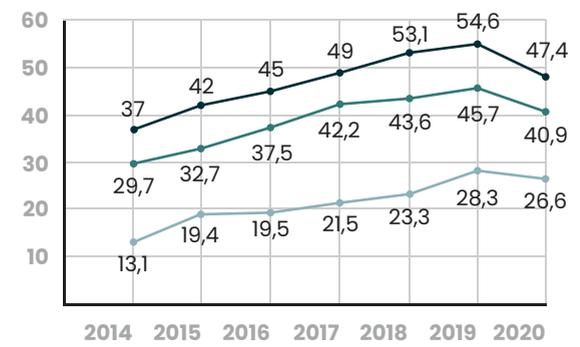


## 2020, un contexte exceptionnel

Entre 2019 et 2020, la baisse du nombre de collectivités engagées s'explique par la fin de l'agrément au 31 décembre 2019 et donc par la nécessité de réengager le conventionnement pour la collectivité et le regroupement des collectivités au sein d'intercommunalités plus vastes. 62% de la population est couverte par une convention contre 70% en 2019. Cette baisse relative s'explique par le non-renouvellement de leur convention dans le calendrier 2020 de certaines collectivités.



## Evolution de l'engagement des collectivités (Population concernée en millions)



POPULATION DES COLLECTIVITÉS ENGAGÉES

POPULATION DES COLLECTIVITÉS CONVENTIONNÉES

POPULATION DES COLLECTIVITÉS ÉLIGIBLES ET SOUTENUES

Le montant des soutiens des actions de communication au titre des actions de communication 2019 s'élève à 2 339 431 € contre 2 509 041 € l'année précédente.

## Qu'est-ce qu'une collectivité...

... Engagée : c'est une collectivité inscrite auprès de Refashion ayant accès aux données de la filière sur son territoire et aux kits de communication.

... Conventionnée : c'est une collectivité qui a signé une convention avec Refashion et peut ainsi bénéficier sous conditions d'un soutien à la communication de 10 centimes €/habitant.

... Soutenue : c'est une collectivité qui bénéficie d'un soutien à la communication au titre des actions de communication qu'elle a menées en année N-1.

Soutiens financiers	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
EN M€	1,3	1,9	2	2,2	2,3	2,5	2,3

## Les indicateurs de maillage de collecte et de tri dans les régions françaises en 2020

Entre 2019 et 2020, la collecte baisse de 17,8% et les quantités triées sur le territoire national de 20%. Certaines régions observent des chutes importantes en collecte et tri, tandis que d'autres sont sur des pertes plus faibles (Hauts-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Grand-Est ou Corse par exemple). Parmi les facteurs explicatifs de ces baisses différenciées :

- La crise sanitaire et l'arrêt de l'activité collecte et/ou tri sur plusieurs semaines dans certaines régions ou au contraire le maintien dans d'autres.
- La fermeture de centres de tri (Occitanie, Ile-de-France) ou l'ouverture de nouveaux centres (AURA, Nouvelle-Aquitaine).

Re\_fashion

Nombre de Points d'Apport Volontaire (PAV) en 2020 :

# 44 633

Soit 1 PAV pour 1 490 habitants

Collecte moyenne en kg/hab/an :

# 3,1

### NORMANDIE

COLLECTE EN T : 13 319  
RATIO HAB/PAV : 2 697  
RATIO KG/HAB : 4  
TRI EN T : 4 878

### BRETAGNE

COLLECTE EN T : 12 026  
RATIO HAB/PAV : 1 525  
RATIO KG/HAB : 3,6  
TRI EN T : 7 537

### PAYS DE LOIRE

COLLECTE EN T : 12 804  
RATIO HAB/PAV : 1 430  
RATIO KG/HAB : 3,4  
TRI EN T : 3 795

### CENTRE-VAL DE LOIRE

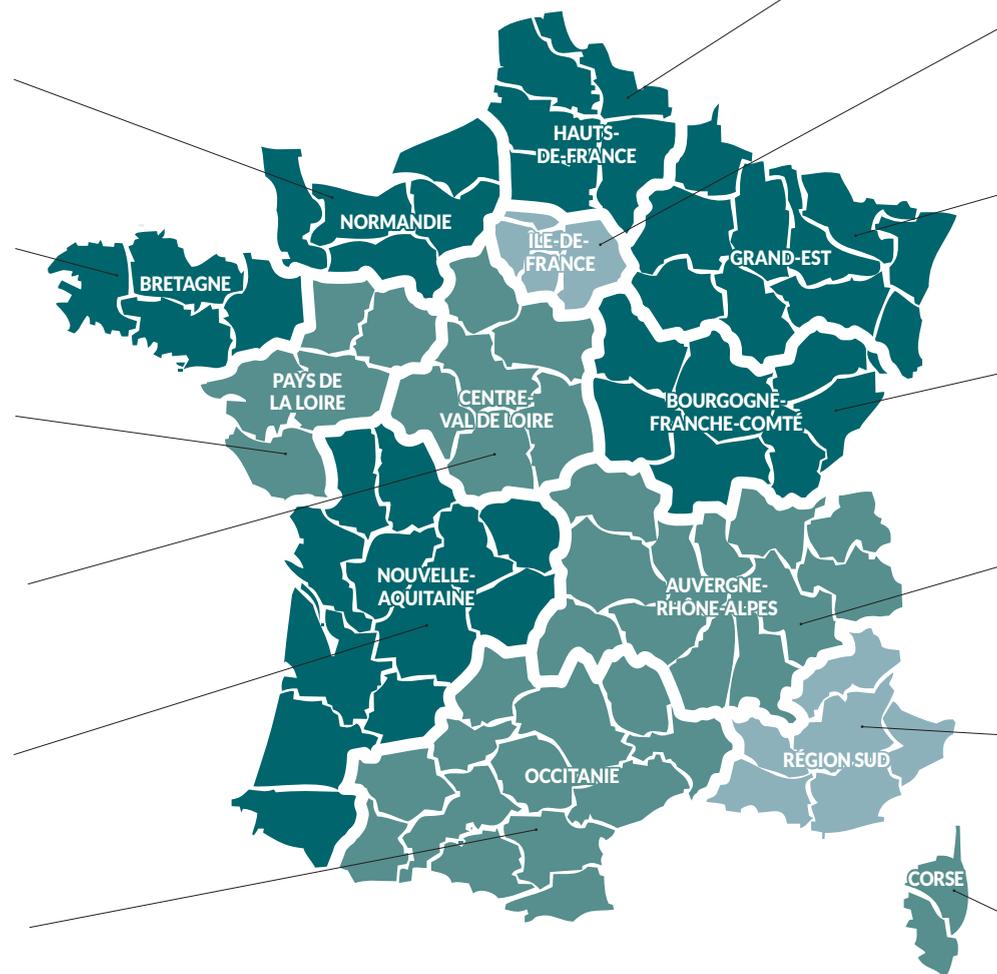
COLLECTE EN T : 8 244  
RATIO HAB/PAV : 1 119  
RATIO KG/HAB : 3,2  
TRI EN T : 3 923

### NOUVELLE-AQUITAINE

COLLECTE EN T : 21 435  
RATIO HAB/PAV : 1 377  
RATIO KG/HAB : 3,6  
TRI EN T : 11 099

### OCCITANIE

COLLECTE EN T : 17 444  
RATIO HAB/PAV : 1 103  
RATIO KG/HAB : 3  
TRI EN T : 10 955



- MOINS DE 2,5 KG COLLECTÉS/HAB
- ENTRE 2,6 ET 3,5 KG COLLECTÉS/HAB
- PLUS DE 3,6 KG COLLECTÉS/HAB

### HAUTS-DE-FRANCE

COLLECTE EN T : 21 407  
RATIO HAB/PAV : 1 014  
RATIO KG/HAB : 3,6  
TRI EN T : 39 735\*

### ÎLE-DE-FRANCE

COLLECTE EN T : 18 898  
RATIO HAB/PAV : 1 443  
RATIO KG/HAB : 1,6  
TRI EN T : 7 797

### GRAND-EST

COLLECTE EN T : 23 501  
RATIO HAB/PAV : 1 387  
RATIO KG/HAB : 4,2  
TRI EN T : 16 831

### BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

COLLECTE EN T : 11 366  
RATIO HAB/PAV : 1 304  
RATIO KG/HAB : 4  
TRI EN T : 6 592

### AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

COLLECTE EN T : 25 218  
RATIO HAB/PAV : 1 517  
RATIO KG/HAB : 3,2  
TRI EN T : 8 467

### RÉGION SUD

COLLECTE EN T : 10 169  
RATIO HAB/PAV : 1 861  
RATIO KG/HAB : 2  
TRI EN T : 7 850

### CORSE

COLLECTE EN T : 916  
RATIO HAB/PAV : 1 650  
RATIO KG/HAB : 2,7  
TRI EN T : PAS DE CENTRE CONVENTIONNÉ



GUADELOUPE

COLLECTE EN T : NR  
RATIO HAB/PAV : AUCUN PAV IDENTIFIÉ  
RATIO KG/HAB : NR  
TRI EN T : PAS DE CENTRE CONVENTIONNÉ



MAYOTTE

COLLECTE EN T : NR  
RATIO HAB/PAV : AUCUN PAV IDENTIFIÉ  
RATIO KG/HAB : NR  
TRI EN T : PAS DE CENTRE CONVENTIONNÉ



SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

COLLECTE EN T : 29  
RATIO HAB/PAV : 1 499  
RATIO KG/HAB : 4,9  
TRI EN T : PAS DE CENTRE CONVENTIONNÉ



MARTINIQUE

COLLECTE EN T : 401  
RATIO HAB/PAV : 5 400  
RATIO KG/HAB : 1,1  
TRI EN T : PAS DE CENTRE CONVENTIONNÉ



LA RÉUNION

COLLECTE EN T : 1 387  
RATIO HAB/PAV : 4 934  
RATIO KG/HAB : 1,6  
TRI EN T : PAS DE CENTRE CONVENTIONNÉ



GUYANE

COLLECTE EN T : 44  
RATIO HAB/PAV : 38 386  
RATIO KG/HAB : 0,2  
TRI EN T : PAS DE CENTRE CONVENTIONNÉ

Pour une filière 100% circulaire



# Re\_valoriser les déchets

Dans le schéma du Cycle de vie du produit, la 3<sup>e</sup> phase concerne sa « nouvelle vie », c'est-à-dire toutes les étapes qui permettront de donner une autre vie à un déchet.

La Filière Textile travaille **sur deux voies de valorisation complémentaires** :

- **la réutilisation**, ou la revente des textiles et chaussures jugés « portables » ;
- **le recyclage**, ou la transformation des textiles non-réutilisables en nouvelles matières premières pour les réintégrer dans de nouveaux produits.

En 2020, la pandémie a mis en évidence l'ultra-dépendance de la Filière Textile envers le grand export, tant pour l'amont (importations des textiles et chaussures mis en marché) que pour l'aval (exportations des textiles ou chaussures usagés à réutiliser et à recycler). Pour l'aval, cet arrêt des exportations démontre l'urgente nécessité de disposer d'une industrie du recyclage compétitive en France et en Europe.

## 5 M€

est le montant de **soutien financier exceptionnel et supplémentaire** mis en place par Refashion en 2020 pour accompagner les opérateurs de tri durant la crise sanitaire.



LA COLLECTE : **Etape incontournable de la 3<sup>e</sup> phase du Cycle de vie des produits** P 36\_37

LE TRI : **L'enjeu clé du tri matière** P 38\_41

LA RÉUTILISATION : **Première**

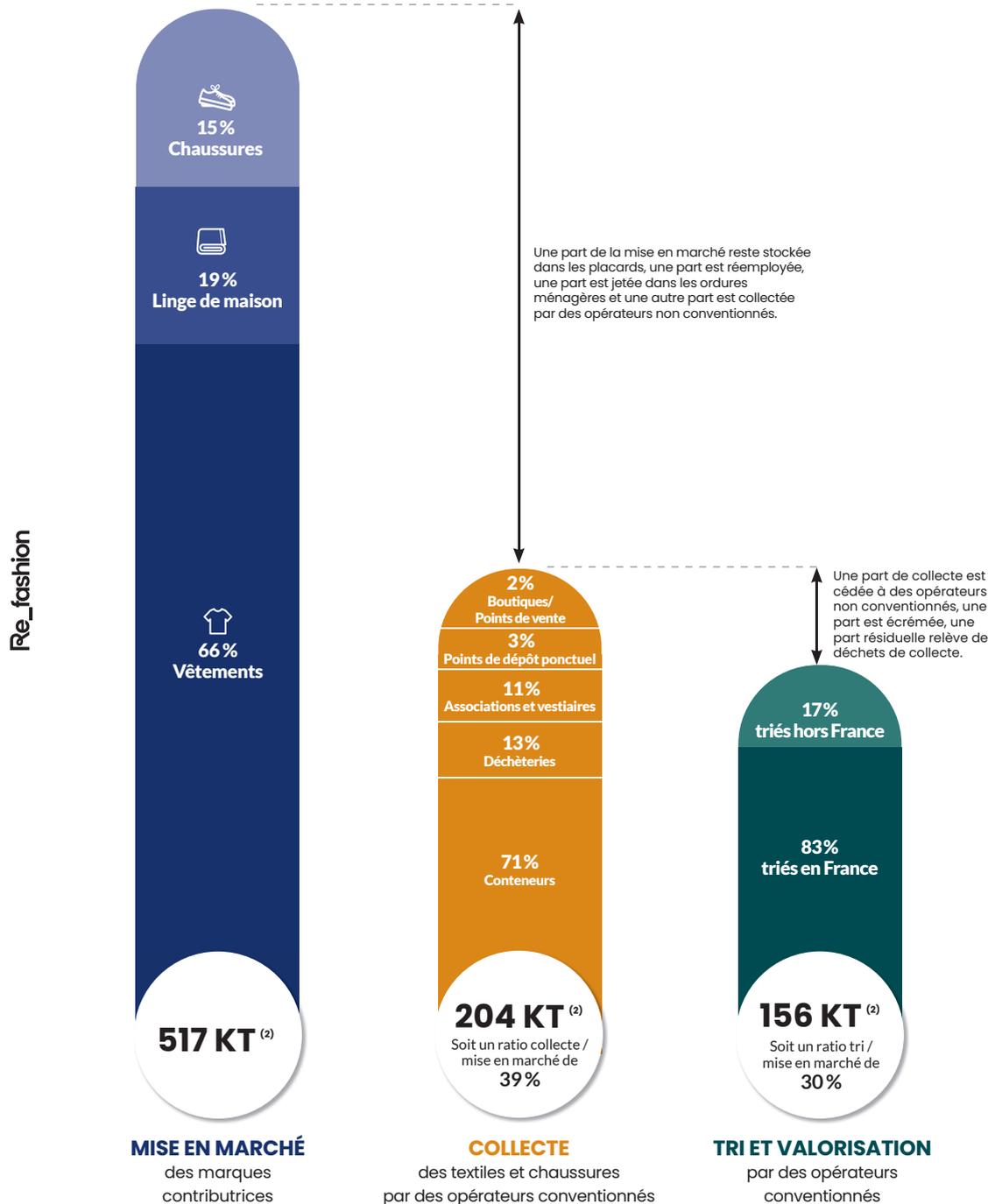
**« nouvelle vie » des déchets** P 42

LE RECYCLAGE : **Vers une industrie**

**100% circulaire** P 43\_45

ANNEXES : **La collecte, le tri et la valorisation en chiffres (France)** P 46\_49

## Les flux dans la Filière Textile française (1)



(1) Données déclarées à Refashion.  
(2) Milliers de tonnes.

## LA COLLECTE

# Etape incontournable de la 3<sup>e</sup> phase du Cycle de vie des produits



L'année 2020 a été très compliquée pour les entreprises de la Filière Textile avec une baisse de tous les indicateurs de suivi d'activité. Ainsi, la collecte des déchets textiles et chaussures est une étape fondamentale mais non suffisante pour mesurer l'évolution de la performance de la filière.

Le volume global de déchets collectés en 2020 a diminué de 54 000 tonnes, tandis que la mise en marché a diminué, elle, de 130 000 tonnes. Cela a pu induire une légère amélioration du ratio collecte/mise en marché (au taux de 39%, vs 38% en 2019), mais reste insuffisant par rapport à la cible des 50% spécifiée au cahier des charges.

Néanmoins, une question se pose : faut-il augmenter les tonnages collectés en mobilisant massivement les citoyens, alors que la filière ne dispose pas pour l'instant de solutions industrielles de recyclage des textiles non-réutilisables ? La crise sanitaire de ces derniers mois a révélé que, dès que les marchés à l'export ne fonctionnent plus, la collecte et le tri s'arrêtent mécaniquement. Refashion pense par conséquent qu'il est prioritaire de concentrer les efforts et les ressources sur l'industrialisation du recyclage des déchets non-réutilisables avant de vouloir augmenter à tout prix le taux de collecte.

### Ce qu'il faut retenir de 2020

- **204 291 tonnes collectées** (vs 248 547 en 2019). Soit un taux moyen de collecte de **3,1 kilos/an/personne** (vs 3,7 kilos en 2019). Une baisse significative de 18%, conséquence directe de la crise Covid : les citoyens ont moins consommé, ils ont probablement conservé plus longtemps leurs textiles et chaussures, et n'ont pas pu accéder aux Points d'Apport Volontaire aussi aisément que les années précédentes en raison des périodes de confinement successives.

- **376 détenteurs de Points d'Apport Volontaire identifiés** (vs 340 en 2019). Cette année, un grand nombre d'acteurs complémentaires interviennent sur la collecte avec des profils très différents : certaines structures opèrent sur plusieurs milliers d'adresses, d'autres n'en détiennent qu'une poignée ; certains acteurs sont des entreprises commerciales, d'autres des associations caritatives ; certains détenteurs sont intégrés verticalement et gèrent également l'activité du tri, d'autres revendent les tonnages collectés à des opérateurs de tri. Ce panorama très dispersé garantit un bon maillage du territoire : **1 Point d'Apport Volontaire (PAV) pour 1 490 habitants** (vs 1 PAV pour 1 440 habitants en 2019).

- **44 633 Points d'Apport Volontaire** (vs 46 066 PAV en 2019). Une légère baisse de 3% du nombre de PAV disponibles sur le territoire français. Sur le terrain, les négociations pour opérer un PAV font l'objet d'une forte concurrence entre acteurs, et un bon emplacement reste rarement inoccupé. En 2020, huit détenteurs de points d'apport ont cessé (ou recentré) leur activité, tandis que treize nouveaux acteurs se sont installés.

- **Le rendement moyen par PAV est en forte baisse à 4,6 tonnes/an** (vs 5,4 tonnes en 2019).

- **Le conteneur sur la voie publique** reste le format de PAV dominant (soit 64% du nombre de PAV) et le plus stabilisé par rapport aux entrées et sorties d'opérateurs. La diminution la plus sensible du nombre d'adresses vient des associations et boutiques. •

## LE TRI

## L'enjeu clé du tri matière



Le tri est l'étape décisive qui va déterminer le processus de valorisation des déchets textiles et chaussures collectés. Les opérateurs de tri font face à une part de plus en plus importante d'articles non-réutilisables à traiter. La mise en place de chaînes automatisées de tri et de préparation des matières apparaît alors de plus en plus indispensable et urgente.

Les déchets textiles et chaussures collectés par les détenteurs de points d'apport sont pris en charge par les opérateurs de tri pour être orientés vers différentes formes de valorisation. Cette étape indispensable du dernier tiers de leur cycle de vie permet de les classer en fonction de plusieurs critères pour les conduire par la suite vers leurs nouvelles vies.

Après un premier tri visant à isoler les produits réutilisables qui seront revendus tels quels, il est nécessaire de procéder à un « tri matière » pour classer les textiles et chaussures non-réutilisables par composition (100% coton, 50/50% coton-polyester, etc.) et répondre ainsi aux exigences des cahiers des charges des recycleurs. Pour que cette étape de « tri matière » soit fiable, il est nécessaire d'utiliser des machines. Il existe plusieurs technologies de tri automatisé des matières textiles (dont le tri optique proche infrarouge NIR) avec des démonstrateurs installés dans plusieurs pays européens : LLA en Allemagne, Tomra en Suède, Valvan aux Pays-Bas. Pour réussir la transformation circulaire de la Filière Textile, il faut que les acteurs de la chaîne de valeur relèvent tous ensemble le défi de recycler en

France et en Europe. Cette transformation passera inévitablement par une mécanisation beaucoup plus importante de l'étape du tri.

## Ce qu'il faut retenir de 2020

- ▶ 64 centres de tri conventionnés (vs 63 en 2019) dont 14 entreprises en Europe hors France.
- ▶ 156 202 tonnes de textiles et chaussures triées (vs 196 054 tonnes en 2019), soit une baisse importante de 20%, liée à la baisse des tonnages collectés. Avec l'arrêt partiel de l'activité dès le 15 mars 2020, la baisse a été de 10% au 1<sup>er</sup> trimestre, puis de 63% au 2<sup>e</sup> trimestre ; aux 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres, les volumes ont été identiques à ceux de 2019.

- ▶ Un écart de 48 000 tonnes entre le total collecté (204 291 tonnes) et le total trié (156 202 tonnes). Cet écart est tous les ans de cet ordre de grandeur et correspond à 3 types de flux :

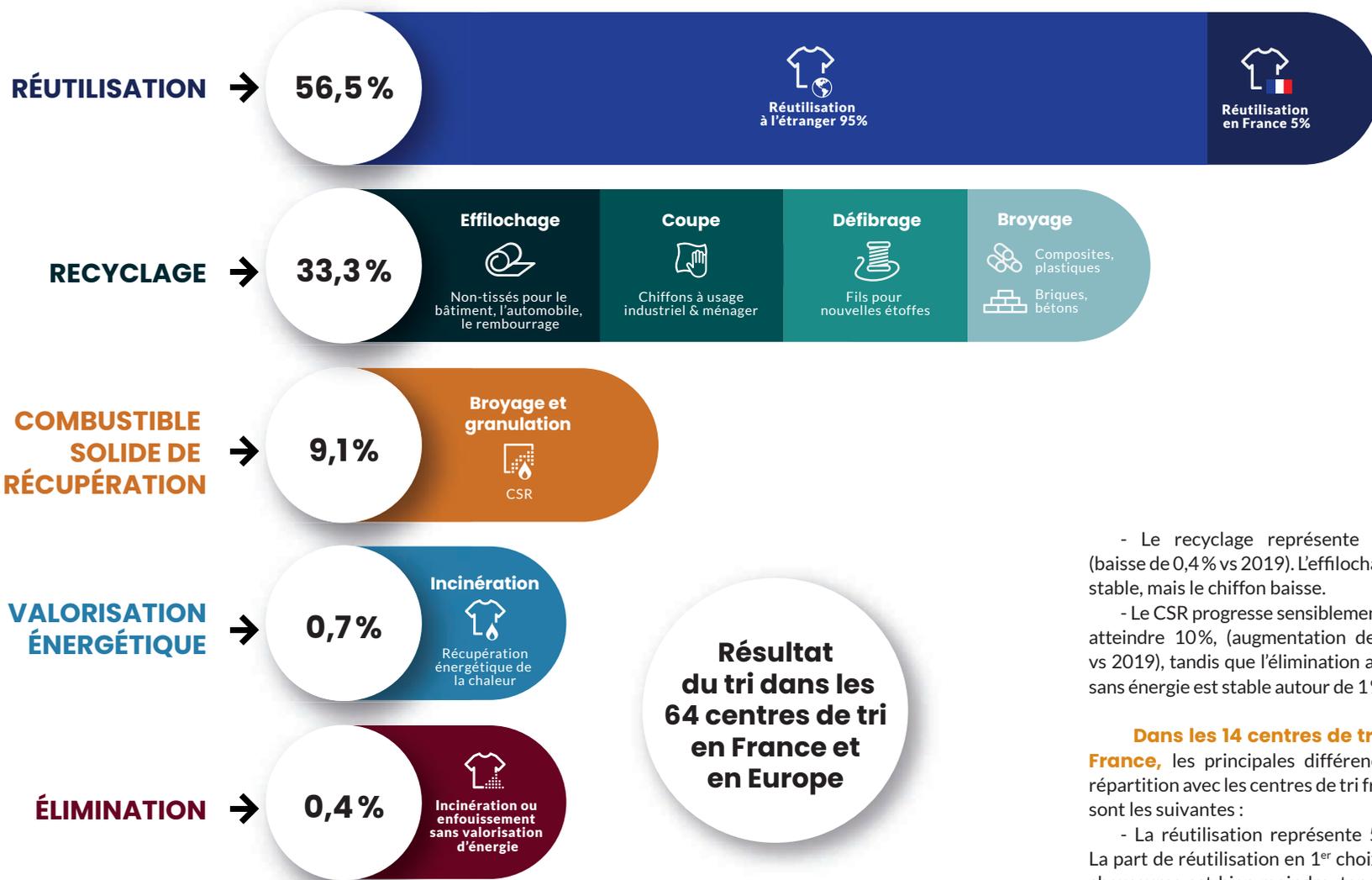
- Une part est cédée (+/- 70%) à des opérateurs non conventionnés.
- Une part est dite « écrémée » (+/- 25%) par des opérateurs principalement associatifs qui orientent en direct les articles réutilisables vers leurs boutiques en France.

- Une part résiduelle (+/- 5%) de déchets de collecte, notamment lorsqu'ils sont humides ou souillés. ▶

Le tri en 2020 par catégorie d'opérateur

% DU TOTAL TRIÉ	TONNAGE TRIÉ	NOMBRE DE CENTRES DE TRI	TYPOLOGIE DE STRUCTURE	
48%	74 791	18	Le Relais	Entreprises membres du Syndicat FEDEREC : · 31 centres · 64% des tonnages triés
16%	24 874	13	Opérateurs indépendants	
10%	15 684	8	Plateformes Emmaüs	Entités en effectif d'insertion > 50% : · 19 centres · 19% des tonnages triés
9%	14 109	11	Plateformes d'associations	
17%	26 744	14	Entreprises hors France	· 14 centres · 17% des tonnages triés
100%	156 202	64	Centres de tri	

## La deuxième vie des textiles et chaussures (1)



(1) Tri dans les centres conventionnés en France et hors France.

- **Dans les 50 centres de tri en France,** représentant 83% du tonnage total trié, le résultat du tri évolue de la façon suivante :
  - La réutilisation représente 56,6% (baisse de 0,9% vs 2019) avec la relative stabilité de la qualité de 1<sup>er</sup> choix et l'apport des rideaux et voilages réutilisables et donc la baisse en part relative des chaussures et textiles d'autres choix de qualité.

- Le recyclage représente 32,2% (baisse de 0,4% vs 2019). L'effilochage est stable, mais le chiffon baisse.
- Le CSR progresse sensiblement pour atteindre 10%, (augmentation de 1,3% vs 2019), tandis que l'élimination avec ou sans énergie est stable autour de 1%.

**Dans les 14 centres de tri hors France,** les principales différences de répartition avec les centres de tri français sont les suivantes :

- La réutilisation représente 56,1%. La part de réutilisation en 1<sup>er</sup> choix et en chaussures est bien moindre, tandis que les rideaux-voilages représentent jusqu'à 1% du total pour ceux qui en déclarent.
- Le recyclage concerne 38,8% des tonnages triés avec une répartition entre les chiffons (14,4%) et l'effilochage (24,4%).
- Le CSR et l'élimination avec valorisation énergétique s'élèvent à 5,1% du total trié. •



### L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LA COLLECTE ET LE TRI EN 2020

En 2020, la crise sanitaire a paralysé pendant plusieurs semaines les activités des acteurs de « l'aval » : les détenteurs de Points d'Apport Volontaire n'ont pas été en mesure de les vider régulièrement ; les opérateurs de tri ont tourné au ralenti, voire mis en arrêt leurs unités, et n'ont pas été en mesure d'exporter la majorité de la marchandise triée vers les pays de destination (Inde, Pakistan, Tunisie, Afrique Sub-Saharienne...) à cause de la fermeture des frontières. Pour aider les opérateurs à faire face aux contraintes de stockage des matières triées ou à trier, ainsi qu'à la baisse conjoncturelle de leurs revenus, Refashion a proposé et mis en place un dispositif de soutien financier. En concertation avec les représentants des opérateurs, des collectivités locales et des pouvoirs publics, ce dispositif a été articulé en deux parties. Il a offert d'une part de mieux couvrir le besoin de trésorerie des entreprises en proposant un versement des soutiens à trimestre échu dès la production 2020, et d'autre part de mieux couvrir le coût de traitement des articles triés à destination de recyclage et de CSR. Au global, ce dispositif s'est traduit par un effort financier supplémentaire de 5 millions d'euros. Effort rendu possible grâce à l'accès de l'éco-organisme au dispositif du Prêt garanti par l'Etat (PGE).

## LA RÉUTILISATION

# Première « nouvelle vie » des déchets textiles et chaussures



### RÉEMPLOI OU RÉUTILISATION ?

Le **réemploi** prolonge la vie d'un produit grâce à la revente, le troc ou le don entre consommateurs. Lorsque le produit est déposé dans un point d'apport identifié, il acquiert le statut de « déchet ». Une fois collecté et trié, il sera **réutilisé, recyclé** ou **éliminé**.



Parmi les vêtements et chaussures usagés collectés et triés en 2020, 56,5 % seront réutilisés, c'est-à-dire qu'ils seront revendus sur les marchés du vêtement d'occasion, qu'il s'agisse de points de vente associatifs ou de friperies, en France ou à l'étranger.

Dans la hiérarchie des modes de traitement des déchets, la réutilisation est à privilégier du fait de son empreinte environnementale réduite. La **Filière Textile** est l'une des rares filières où le taux de réutilisation est aussi élevé. Dans la filière des déchets de l'ameublement par exemple, le taux de réemploi/réutilisation n'est que de 10%.

Sur les 73000 tonnes de textiles et chaussures réutilisables à l'issue du tri en France, 5% environ sont restés en France et 95% ont été acheminés vers une vingtaine de destinations à l'étranger. Les pays consommateurs les plus importants de la fripe issue de la collecte française sont le Maghreb et l'Afrique

Sub-Saharienne. Une partie des tonnages transite par le Benelux, la Tunisie et les Emirats Arabes Unis (Dubai) où vêtements et chaussures peuvent (ou pas) être triés plus finement avant d'être réexpédiés vers les pays clients finaux.

Le **taux de réutilisation baisse doucement mais inexorablement** (64% en 2014 vs 56,6% en 2020), conséquence de l'augmentation des tonnages collectés. En effet, plus les citoyens trient et séparent les textiles usagés de leurs déchets ménagers, plus la « qualité réutilisation » diminue. Cette tendance de trier plus et mieux, encouragée fortement par les pouvoirs publics, entraînera forcément un équilibre autre du modèle de valorisation : tandis qu'aujourd'hui son axe principal est la réutilisation, il devra rapidement se transformer pour y inclure plus de recyclage. Pour aller dans ce sens, Refashion a proposé et mis en place un soutien différencié dès 2020.

En 2020, les frontières des pays clients de la fripe européenne sont longtemps restées fermées. Il devient urgent de développer une industrie du recyclage en France et en Europe pour disposer d'autres alternatives à notre dépendance commerciale au grand export. •



## LE RECYCLAGE

# Vers une industrie 100 % circulaire



L'accélération de l'industrialisation du recyclage des textiles et chaussures non-réutilisables est l'enjeu majeur des années à venir. Refashion soutient financièrement des projets innovants et accompagne les acteurs qui œuvrent pour une Filière Textile 100 % circulaire.

Pour accélérer le développement de solutions industrielles de recyclage, l'éco-organisme continue à soutenir la Filière Textile via deux dispositifs majeurs : le **Challenge Innovation** et les **groupes de travail aval**.

### Recycler, c'est quoi exactement ?

Le processus du recyclage consiste à transformer les textiles et chaussures non-réutilisables en nouveaux produits, chiffons, géotextiles, fibres ou plastiques composites. Il offre par conséquent de multiples débouchés en boucle ▶



TEXTILES USAGÉS COLLECTÉS ET TRIÉS

5% revendus en France

95% revendus en grand export

► fermée (appliqués à la Filière Textile), mais aussi et surtout en boucle ouverte, par exemple dans le bâtiment, l'automobile ou la plasturgie. L'occasion d'utiliser une matière déjà disponible et d'économiser ainsi des ressources naturelles. Pour avoir une vision complète des filières de recyclage existantes pour les textiles et chaussures non-réutilisables, Refashion a mis à jour la **cartographie des produits issus du recyclage des textiles usagés**, ainsi que la **cartographie du devenir des chaussures usagées**. Ces cartographies sont disponibles sur le site de Refashion.

### Le Challenge Innovation 2020

Ouvert à tous en France et en Europe, le Challenge Innovation est doté d'un **budget minimum de 500 000 € par an**, sans prise de participation ni redevance. Cet appel à projets vise à la fois à massifier des solutions industrielles et commerciales innovantes, en optimisant le recyclage des textiles et chaussures usagés issus de la consommation des



Mur végétal SOLIOTI (détail en haut, à droite).

ménages, mais aussi à accélérer le développement d'une industrie plus circulaire, en synergie avec d'autres secteurs, tels que le bâtiment, l'automobile, etc. Dans cette optique, **les projets proposés doivent se situer dans des niveaux de TRL (maturité technologique) allant de 4 à 6**, correspondant au stade de développement de prototypes qui mènent à des démonstrateurs industriels. Plus de trente sociétés ont manifesté leur intérêt pour cette **11<sup>e</sup> édition du Challenge Innovation**. A l'issue du processus de sélection, le Jury du Comité scientifique a recommandé au Conseil d'administration de Refashion de soutenir 4 projets finalistes pour un montant total de 420 000 €. Depuis 2010, l'éco-organisme a engagé plus de **5 millions d'euros pour cofinancer 55 projets ambitieux d'optimisation du recyclage des textiles et chaussures**, sélectionnés par le jury du Challenge Innovation. Cette instance collaborative est composée d'une vingtaine d'experts issus du Comité scientifique qui accompagnent également l'éco-organisme dans le suivi des projets soutenus, et Refashion les remercie vivement pour leur engagement à ses côtés! •

## Bilan des 11 éditions du Challenge Innovation

Parmi les **55 projets soutenus**, 4 nouveaux projets démarrent en 2021 et 15 sont toujours en cours.

Pour les 36 finalisés, on distingue :

- **15 projets** ayant abouti à des pilotes industriels validés
- **14 projets** dont les résultats sont probants, mais n'ayant pas encore de développement industriel prévu
- **7 projets** n'ayant pas abouti ou dont les résultats n'ont pas été probants.

Retrouvez le panorama des 55 projets soutenus par l'éco-organisme dans le cadre du Challenge Innovation depuis 2010 sur [refashion.fr/pro](http://refashion.fr/pro)

### LES 4 PROJETS LAURÉATS DU CHALLENGE INNOVATION 2020

Ces quatre projets, lauréats en 2020, démarrent en 2021.

#### 1. Groupe ERAM – ZAPATEKO II :

l'expertise du Groupe Eram au service du désassemblage des chaussures usagées.

#### 2. Phenix Sport – R-Shape :

recycler des maillots de sport en composites plastiques pour matériel pédagogique.

#### 3. Groupe SOEX – TextID :

l'industrialisation d'une ligne pilote de tri automatisé des textiles.

#### 4. Vert-tical Nord – SOLIOTI :

une nouvelle génération de murs végétaux éco-responsables.



### LE MAGAZINE INNOVATION

Le magazine Innovation #09 est paru en juin 2020. Vous y retrouverez tous les détails du Challenge Innovation 2019.



### NOUVEAU : DEUX GROUPES DE TRAVAIL PROMETTEURS

Focus sur deux segments prioritaires pour recycler les déchets textiles et chaussures :

**les « non-tissés automobile »**  
et les **« composites »**.

Pilotés par des experts, ces groupes de travail vont définir les procédés et des business models vertueux en aboutissant à des expérimentations de tri et de préparation matière soutenues par Refashion.

#### ► Le groupe de travail

**« non-tissés automobile »**

a développé en 2020 plusieurs échantillons prometteurs de **feutres non-tissés à haute performance acoustique** qui intègrent jusqu'à 70 % de textiles recyclés et pouvant être utilisés dans différentes parties de l'automobile, comme les panneaux de porte, les planches de bord ou les feutres de coffre. Les feutres finalisés en 2021 serviront de produits cibles pour les expérimentations tri et préparation matière menées par les opérateurs de tri.

#### ► Le groupe de travail

**« composites »**

œuvre à la **réalisation de composites à haute valeur ajoutée**, à partir de fils recyclés de textiles usagés. Ce programme ambitieux, intégrant une grande partie de R&D, est encore en cours.

# La collecte, le tri et la valorisation en chiffres (France)

Les PAV en France	2014		2019		2020		2020 vs 2019
TYPE	NOMBRE DE PAV	% EN NB PAV	NOMBRE DE PAV	% EN NB PAV	NOMBRE DE PAV	% EN NB PAV	ÉVOLUTION EN %
ASSOCIATION / VESTIAIRE	2422	6,9%	5132	11,1%	4053	9,1%	-21%
BOUTIQUE / POINT DE VENTE	393	1,1%	1564	3,4%	1414	3,2%	-9,6%
CONTENEUR	29 764	84,5%	35 250	76,5%	34 887	78,1%	-1%
<b>DONT:</b>							
- ESPACE PUBLIC	23 902		28 826		28 709	64,3%	-0,4%
- ESPACE PRIVÉ	5 442		5 929		5 179	11,6%	-12,7%
- ESPACE PRIVÉ NON VISIBLE TOUT PUBLIC	420		778		999	2,2%	28,4%
DÉCHÈTERIES	2494	7,1%	3035	6,6%	3164	7,1%	4,3%
POINT DE DÉPÔT PONCTUEL <sup>(1)</sup>	110	0,3%	1096	2,4%	1116	2,5%	1,8%
<b>TOTAL</b>	<b>35 183</b>		<b>46 077</b>	<b>100 %</b>	<b>44 633</b>	<b>100 %</b>	<b>-3,1%</b>

(1) Collecte temporaire à une adresse de PAV.

Le nombre de Points d'Apport Volontaire (PAV) baisse (réduction de 3% entre 2019 et 2020). Cette baisse est la conséquence d'un arrêt ou réduction d'activités de certains DPAV en 2020. A noter : un équipement des déchèteries en nette croissance en 2020 et depuis 2014, une croissance importante de la collecte en magasins, et une disparition de la collecte en porte à porte.

Quatre exemples de Points d'Apport Volontaire (PAV) identifiés sur notre territoire : les conteneurs sur la voie publique, les dons aux associations, la reprise en boutiques et la collecte événementielle et ponctuelle (de haut en bas, et de g. à dr.).



## Evolution du résultat du tri dans les centres en France

FRANCE	2009	2011	2014	2018	2019	2020 <sup>(1)</sup>	ÉVOL 2020 vs 2019
<b>TONNAGE TRIÉ</b>	<b>76 262</b>	<b>100 720</b>	<b>125 004</b>	<b>160 262</b>	<b>160 439</b>	<b>129 408</b>	<b>-19,3 %</b>
1 <sup>ER</sup> CHOIX			4,6%	5,6%	5,3%	5,4%	+0,1
AUTRES CHOIX			55,1%	46,9%	46,3%	45,4%	-0,9
CHAUSSURES			5,3%	5,3%	5,9%	5,8%	-0,1
RIDEAUX - VOILAGES						0,01%	
RÉUTILISATION	55%	59,3%	65%	57,8%	57,5%	56,6%	-0,9
EFFILOCHAGE	17%	21,4%	20%	22,8%	23,3%	23,4%	+0,1
CHIFFONS	10%	8,7%	8,3%	9,6%	9,3%	8,7%	-0,6
RECYCLAGE	27%	30,1%	28,3%	32,4%	32,6%	32,2%	-0,4
VALORISATION EN CSR <sup>(2)</sup>	0%	0%	4,8%	8,6%	9,1%	10,4%	+1,3
VALORISATION MATIÈRE & CSR	82%	89,4%	98,1%	98,8%	99,2%	99,2%	0
ÉLIMINATION	18%	10,6%					0
AVEC ÉNERGIE			0,7%	0,3%	0,3%	0,4%	+0,1
SANS ÉNERGIE			1,2%	0,9%	0,5%	0,4%	-0,1
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	

(1) Résultats avant audit.  
(2) Combustible Solide de Récupération.

La baisse de 31 000 tonnes triées (soit -19,3% vs 2019) est, dans les mêmes proportions que la baisse de la collecte, directement liée au contexte de la crise sanitaire.

Le pourcentage de valorisation reste très bon à 99,2% avec, en 2020, un rééquilibrage entre la réutilisation (qui perd 1 point) et le CSR (qui gagne 1,3 point).

L'emploi en France	2009	2011	2014	2017	2018	2019	2020
<b>NOMBRE TOTAL D'ETP<sup>(1)</sup></b>			2 057	2 455	2 495	2 443	1 971
<b>DONT:</b>							
- ETP DANS LE TRI	824	975	1 279	1 547	1 505	1 483	1 193
- ETP EN INSERTION	330	439	587	763	342	419	522
PART RELATIVE EN %	40%	45%	46%	49%	23%	28%	44%
PRODUCTIVITÉ EN T/ETP AU TRI	93	103	98	102	106	108	108

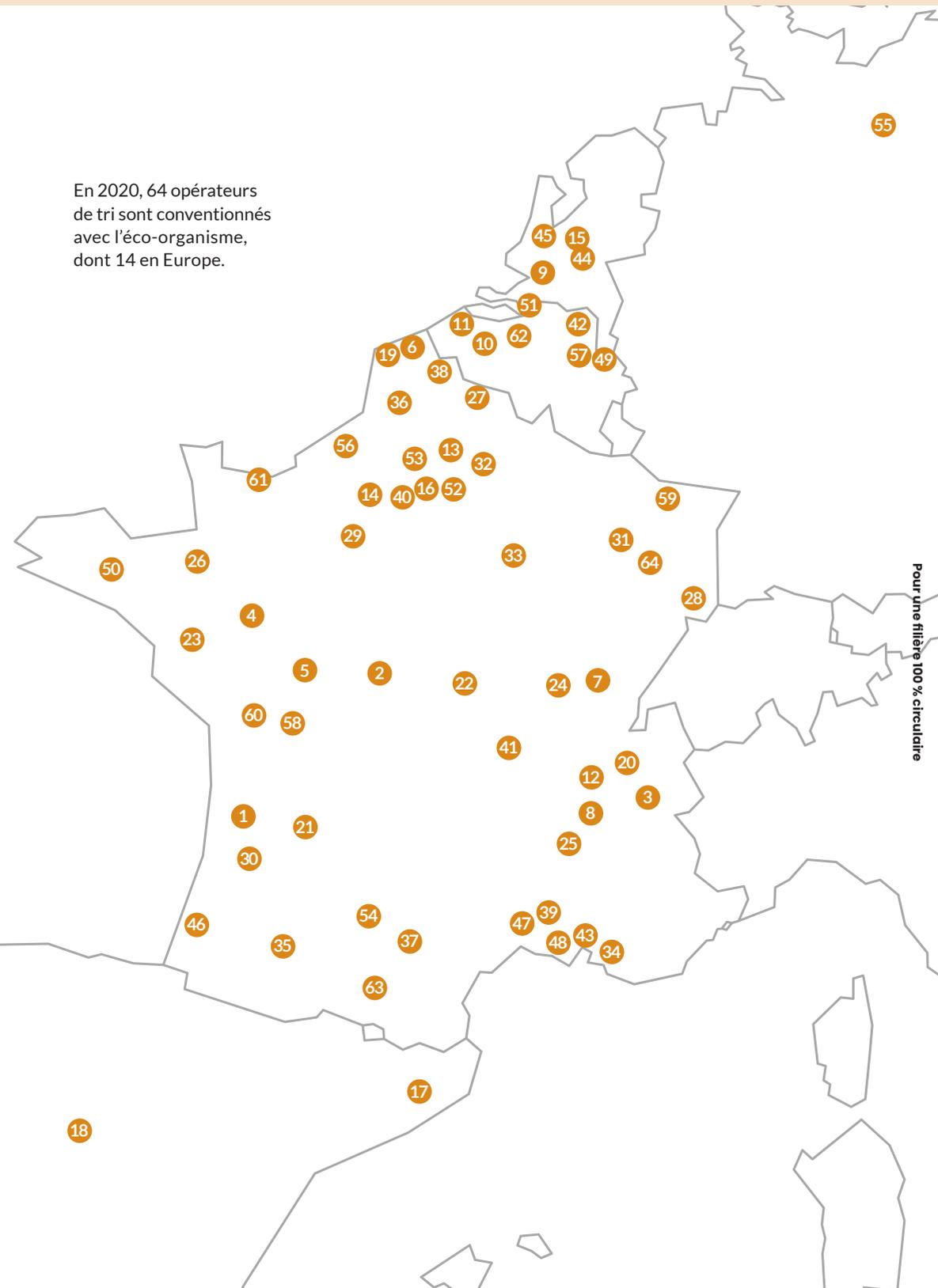
(1) ETP : Equivalents Temps Plein.

Le nombre d'emplois total déclaré par les opérateurs de tri représente en France près de 2 000 Equivalents Temps Plein (ETP), dont près de 1 200 emplois spécifiquement dédiés au tri.

## Les 64 opérateurs de tri conventionnés

- |   |  |   |   |
|---|--|---|---|
| <b>1. ACTIFRIP</b><br>33240 SAINT-ANDRE DE CUBZAC - FRANCE          | <b>19. KFB SOLIDAIRE</b><br>62320 SAINT-LEONARD - FRANCE                   | <b>38. LE RELAIS NPDC - BRUAY</b><br>62700 BRUAY LA BUISSIERE - FRANCE                      | <b>55. SOEX PROCESSING GERMANY GMBH</b><br>22926 AHRENSBURG - ALLEMAGNE |
| <b>2. AGIR</b><br>36000 CHATEAUROUX - FRANCE                        | <b>20. LA FIBRE SAVOYARDE</b><br>74540 SAINT-FELIX - FRANCE                | <b>39. LE RELAIS PROVENCE</b><br>84000 AVIGNON - FRANCE                                     | <b>56. SOLIDARITE TEXTILES</b><br>76770 LE HOULME - FRANCE              |
| <b>3. ALPES TLC</b><br>73200 GILLY-SUR-ISÈRE - FRANCE               | <b>21. LA TRESSE</b><br>24400 LES LECHES - FRANCE                          | <b>40. LE RELAIS VAL DE SEINE</b><br>78570 CHANTELOUP LES VIGNES - FRANCE                   | <b>57. TERTEX</b><br>4040 HERSTAL - BELGIQUE                            |
| <b>4. APIVET</b><br>49100 ANGERS - FRANCE                           | <b>22. LE LIEN</b><br>58240 LANGERON - FRANCE                              | <b>41. LE TRI D'EMMA</b><br>42300 VILLEREST - FRANCE  | <b>58. TIO CREATEX SARL</b><br>86400 SAINT-SAVIOL - FRANCE              |
| <b>5. AUDACIE</b><br>86100 CHATELLERAULT - FRANCE                   | <b>23. LE RELAIS ATLANTIQUE</b><br>44220 COUERON - FRANCE                  | <b>42. LIMBOTEX</b><br>3990 PEER - BELGIQUE   | <b>59. TRI D'UNION</b><br>57460 BEHREN LES FORBACH - FRANCE             |
| <b>6. AUDO-TRI</b><br>62500 SAINT-MARTIN-LEZ-TATTINGHEM - FRANCE    | <b>24. LE RELAIS BOURGOGNE</b><br>71380 SAINT-MARCEL - FRANCE              | <b>43. MAGREG</b><br>13015 MARSEILLE - FRANCE   | <b>60. TRIO</b><br>79000 NIORT - FRANCE                                 |
| <b>7. CTFC</b><br>39230 SELLIERES - FRANCE                          | <b>25. LE RELAIS BOURGOGNE - LE RELAIS 42</b><br>42410 PELUSSIN - FRANCE   | <b>44. MARBO RECYCLING BV</b><br>4782 SM MOERDIJK - PAYS-BAS                                | <b>61. TRITEX NORMANDIE</b><br>14650 CARPIQUET - FRANCE                 |
| <b>8. ECO TRI INTERNATIONAL</b><br>38260 LA FRETTE - FRANCE         | <b>26. LE RELAIS BRETAGNE</b><br>35690 ACIGNE - FRANCE                     | <b>45. OFTEX TEXTIEL RECYCLING BV</b><br>3088 ROTTERDAM - PAYS-BAS                          | <b>62. VANBREUZE PRODUCTIONS SA</b><br>9320 EREMBODEGEM - BELGIQUE      |
| <b>9. EURO USED CLOTHING</b><br>4761 RK ZEVENBERGEN - PAYS-BAS      | <b>27. LE RELAIS CAMBRESIS</b><br>59292 SAINT-HILAIRE-LES-CAMBRAI - FRANCE | <b>46. OUATECO</b><br>40230 SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE - FRANCE                                | <b>63. VERTEX</b><br>09300 LAVELANET - FRANCE                           |
| <b>10. EUROFRIP</b><br>9870 ZULTE - BELGIQUE                        | <b>28. LE RELAIS EST</b><br>68270 WITTENHEIM - FRANCE                      | <b>47. PHILTEX &amp; RECYCLING</b><br>30128 GARONS - FRANCE                                 | <b>64. VOSGES TLC</b><br>88150 CAPAVENIR - FRANCE                       |
| <b>11. EVADAM NV</b><br>08800 ROESELARE - BELGIQUE                  | <b>29. LE RELAIS EURE ET LOIR</b><br>28170 FAVIERES - FRANCE               | <b>48. PROVENCE TLC</b><br>13127 VITROLLES - FRANCE   |   |
| <b>12. EVIRA</b><br>38490 SAINT-ANDRE-LE-GAZ - FRANCE               | <b>30. LE RELAIS GIRONDE</b><br>33300 BORDEAUX - FRANCE                    | <b>49. RECYTEX EUROPE</b><br>4100 SERAING - BELGIQUE  |   |
| <b>13. FRAMIMEX</b><br>60400 APILLY - FRANCE                        | <b>31. LE RELAIS LORRAINE</b><br>54170 ALLAIN - FRANCE                     | <b>50. RETRITEX</b><br>56308 PONTIVY CEDEX - FRANCE   |   |
| <b>14. GEBETEX TRI NORMANDIE</b><br>27200 VERNON - FRANCE           | <b>32. LE RELAIS NORD EST ILE DE FRANCE</b><br>02200 PLOISY - FRANCE       | <b>51. RIMATEX BVBA</b><br>9100 SINT-NIKLAAS - BELGIQUE                                     |   |
| <b>15. GEBOTEX</b><br>3316 BC DORDRECHT - PAYS-BAS                  | <b>33. LE RELAIS NPDC - R10</b><br>10600 LA CHAPPELLE SAINT LUC - FRANCE   | <b>52. SOCIETE DE DISTRIBUTION DE VETEMENTS (95)</b><br>95200 SARCELLES - FRANCE            |   |
| <b>16. HERSAND 2ND HAND CLOTHING</b><br>95200 SARCELLES - FRANCE    | <b>34. LE RELAIS NPDC - R13</b><br>13014 MARSEILLE - FRANCE                | <b>53. SOCIETE DE DISTRIBUTION DE VETEMENTS (60)</b><br>60430 PONCHON - FRANCE              |   |
| <b>17. HUMANA BARCELONE</b><br>08480 L'AMETLLA DEL VALLES - ESPAGNE | <b>35. LE RELAIS NPDC - R32</b><br>32 230 MARCIAC - FRANCE                 | <b>54. SOCIETE DE RECUPERATION DE CHIFFONS EUROPEENS (SRCE)</b><br>81800 RABASTENS - FRANCE |   |
| <b>18. HUMANA MADRID</b><br>28914 LEGANES - ESPAGNE                 | <b>36. LE RELAIS NPDC - R80</b><br>80830 L'ETOILE - FRANCE                 |   |   |
|   | <b>37. LE RELAIS NPDC - R81</b><br>81660 BOUT DU PONT DE L'ARN - FRANCE    |   |   |

En 2020, 64 opérateurs de tri sont conventionnés avec l'éco-organisme, dont 14 en Europe.



Pour une filière 100% circulaire

# Les indicateurs clés de performance de la filière

Depuis 2009, l'éco organisme assure la mesure précise des indicateurs clés de la performance de la filière et de ses évolutions.

Re\_fashion

	AGRÉMENT 2009-2013		AGRÉMENT 2014-2019		AGRÉMENT 2014-2019		AGRÉMENT 2020-2022	
	2009	2014	2019	2020	2019	2020	2019	2020
<b>Entités adhérents (Entreprises et Fédérations)</b>	+/- 4 000	4 600	4 019	4 096				
NOMBRE DE CONTRATS D'ADHÉSION	1 727	1 650	1 519	1 580				
NOMBRE DE PIÈCES MISES EN MARCHÉ (MILLIARDS DE PIÈCES)	2,3	2,5	2,9	2,4				
TONNAGE CORRESPONDANT ESTIMÉ	700 000	600 000	648 000	517 200				
<b>MONTANT DES ÉCO-CONTRIBUTIONS EN MILLIONS €</b>	<b>11,6</b>	<b>15,8</b>	<b>25,6</b>	<b>34,5</b>				
DONT % DE PIÈCES ÉCO-MODULÉES	0%	0,03%	2,1%	0,7%				
CONTRIBUTION MOYENNE PAR PIÈCE DE TLC	0,005€	0,0063€	0,0089€	0,0127€				
CONTRIBUTION EN € / TONNE MISE EN MARCHÉ	16,6€	26,3€	39,4€	60€				

<b>Sensibilisation au geste de tri des citoyens</b>	2009	2014	2019	2020
NOMBRE DE COLLECTIVITÉS INSCRITES (DONT CONVENTIONNÉES)	0	870	679	535
POPULATION COUVERTE PAR LES COLLECTIVITÉS INSCRITES	0	37 252 749	54 647 067	47 370 914
NOMBRE DE COLLECTIVITÉS CONVENTIONNÉES	0	522	594	451
NOMBRE D' ACTIONS DE COMMUNICATION DÉCLARÉES AU TITRE DE L'ANNÉE N-1	0	996	960	858
MONTANT DES SOUTIENS POUR LA COMMUNICATION VERSÉS AU TITRE DE L'ANNÉE N-1	0	1 310 438 €	2 509 041 €	2 339 431 €

<b>Collecte des TLC usagés</b>	2009	2014	2019	2020
TONNAGES COLLECTÉS	125 000	175 000	248 547	204 291
QUANTITÉ COLLECTÉE PAR HABITANT (EN KG)	2	2,7	3,7	3,1
NOMBRE DE <b>POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)</b>	0	34 650	46 066	44 633
TONNAGE COLLECTÉ PAR PAV	0	5,1	5,4	4,5
NOMBRE DE COMMUNES AYANT AU MOINS 1 PAV			16 310	16 383
POPULATION COUVERTE EN PAV (NOMBRE D'HABITANTS DANS LES COMMUNES ÉQUIPÉES)		54 702 352	58 747 334	58 949 329

<b>Tri et destination des matières triées</b>	2009	2014	2019	2020
NOMBRE DE CENTRES DE TRI CONVENTIONNÉS DÉCLARANTS / <b>DONT FRANCE</b>	40	60 / <b>43</b>	63 / <b>49</b>	64 / <b>50</b>
TONNAGES TRIÉS / <b>DONT FRANCE</b>	85 719	153 602 / <b>79%</b>	196 054 / <b>81,5%</b>	156 202 / <b>82,9%</b>
TONNAGE MOYEN PAR CENTRE DE TRI	2 143	2 560	3 112	2 438
<b>% DE VALORISATION DES TONNES TRIÉES (Y COMPRIS VALORISATION ÉNERGÉTIQUE)</b>	<b>81%</b>	<b>99,1%</b>	<b>99,5%</b>	<b>99,6%</b>
<b>DONT :</b> RÉUTILISATION	58%	64,1%	57,8%	56,5%
MATIÈRES À EFFILOCHER	14%	20,2%	23,4%	23,6%
CHIFFONS D'ESSUYAGE	9%	9,3%	10,1%	9,7%
COMBUSTIBLES SOLIDES DE RÉCUPÉRATION (CSR EN VALORISATION MATIÈRES)	<b>0%</b>	<b>4,3%</b>	<b>7,6%</b>	<b>9,1%</b>
ÉLIMINATION PAR INCINÉRATION AVEC VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	0%	1,2%	0,6%	0,7%
ÉLIMINATION SANS VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	19%	0,9%	0,5%	0,4%
MONTANT DES SOUTIENS VERSÉS POUR LE TRI	6 373 000 €	10 817 419 €	16 018 197 €	16 999 640 €

<b>Etudes et projets de R&amp;D</b>	2009	2014	2019	2020
NOMBRE DE PROJETS R&D SOUTENUS DEPUIS 2010	0	18	52	55
MONTANT DES SOUTIENS CUMULÉS ENGAGÉS SUR LA R&D DEPUIS 2010	0	1,8 M€	4,2 M€	5 M€

Pour une filière 100% circulaire

# La situation financière

## Compte d'exploitation en €

	2019	2020	ÉVOLUTION
<b>Produits d'exploitation en €</b>			
CONTRIBUTIONS	25 552 842	34 563 207	35 %
AUTRES PRODUITS DONT REPRISE PROVISIONS	4 513 721	2 253 471	-50 %
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>30 066 563</b>	<b>36 816 678</b>	<b>22 %</b>
<b>Charges d'exploitation en €</b>			
CHARGES DE SOUTIEN AU TRI	16 018 197	16 999 640	6 %
CHARGES DE SOUTIEN AUX COLLECTIVITÉS	4 567 573	4 091 006	-10 %
CHARGES DE SOUTIEN À LA R&D	801 026	729 307	-9 %
<b>SOUS-TOTAL CHARGES DE SOUTIEN</b>	<b>21 386 796</b>	<b>21 819 953</b>	<b>2 %</b>
<b>Autres charges en €</b>			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 686 769	1 957 297	16 %
<b>DONT :</b>			
HONORAIRES CONSEIL, ÉTUDES ET AUDITS	739 159	803 894	9 %
COMMUNICATION	496 590	740 578	49 %
CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT	451 020	412 825	-8 %
IMPÔTS ET TAXES	13 115	70 482	437 %
CHARGES DE PERSONNEL	972 997	1 134 387	17 %
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	138 178	63 347	-54 %
DOTATION À PROVISION SUR ACTIFS CIRCULANTS	318 824	1 950 846	512 %
DOTATION À PROVISION POUR CHARGES FUTURES	5 599 026	9 850 392	76 %
AUTRES CHARGES DONT SOLDE EXCEPTIONNEL	4 476	2 050	-54 %
<b>SOUS-TOTAL AUTRES CHARGES</b>	<b>8 733 385</b>	<b>15 028 802</b>	<b>72 %</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>30 120 181</b>	<b>36 848 755</b>	<b>22 %</b>
<b>RÉSULTATS EN €</b>			
RÉSULTAT NET DE L'EXPLOITATION	-53 618	-32 076	-40 %
PRODUITS ET CHARGES FINANCIÈRES	53 618	32 076	-40 %
IMPÔT SOCIÉTÉ	0	0	
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

## Bilan comparé 2019-2020

Actif	2019	2020
<b>IMMOBILISÉ</b>		
INCORPORELLES	35 723 €	217 358 €
CORPORELLES		
FINANCIÈRES		
<b>CIRCULANT</b>		
STOCKS		
CRÉANCES	27 535 414 €	37 958 122 €
VALEURS PLACÉES	2 002 346 €	2 704 847 €
DISPONIBILITÉS	15 441 318 €	15 141 554 €
CHARGES EN AVANCE	21 867 €	19 675 €
<b>TOTAL</b>	<b>45 036 668 €</b>	<b>56 041 556 €</b>
<b>Passif</b>		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
CAPITAL	40 000 €	40 000 €
RÉSERVES		
BÉNÉFICE		
PROVISIONS	17 013 251 €	26 863 644 €
<b>DETTES</b>		
FINANCIÈRES	300 €	6 388 000 €
FOURNISSEURS	23 038 766 €	15 800 860 €
FISCALES ET SOCIALES	4 680 641 €	6 661 580 €
AUTRES DETTES	263 709 €	287 473 €
PRODUITS EN AVANCE		
<b>TOTAL</b>	<b>45 036 667 €</b>	<b>56 041 556 €</b>

## Plan financier indicatif 2021

<b>Soutien à la valorisation du tri</b>	
NOMBRE DE TONNES	190 000
ÉVOLUTION	22 %
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>24 700 000 €</b>
<b>Soutien au développement du tri par l'investissement</b>	
NOMBRE DE TONNES	6 000
ÉVOLUTION	
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>300 000 €</b>
<b>Soutien au tri matières</b>	
NOMBRE DE TONNES	10 000
ÉVOLUTION	
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>1 500 000 €</b>
<b>Soutien à la communication des collectivités locales</b>	
NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS	45 000 000
ÉVOLUTION	10 %
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>4 500 000 €</b>
<b>SOUTIEN À LA R&amp;D</b>	<b>1 000 000 €</b>
<b>CHARGES HORS SOUTIENS</b>	<b>4 721 482 €</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>36 721 482 €</b>

# L'équipe Refashion

En 2020, l'équipe Refashion s'agrandit et s'étoffe en communication, éco-conception, innovation, data, afin de mieux répondre aux nouveaux objectifs que l'éco-organisme se fixe pour une industrie 100% circulaire. Présentations.

## 1. CÉCILE MARTIN

Chef de Projet  
Innovation & Recyclage

## 2. ADÈLE ROUTHIAU

Chef de Projet Eco-conception

## 3. MARION LENOBLE

Responsable  
Communication

## 4. ALAIN CLAUDOT

Directeur Général

## 5. LAURENCE ERMISSE

Chargée de la relation avec  
les Collectivités Locales

## 6. MAUD HARDY

Directrice Economie Circulaire

## 7. OANA PESQUER

Responsable de Gestion

## 8. STÉPHANIE RICHARD

Coordinatrice Back  
et Front Office

## 9. SANDRA BALDINI

Directrice Marketing  
& Communication

## 10. LINDA LE BOULANGER

Responsable Data & SI

## 11. HÉLÈNE DARET

Directrice des Marques

## 12. NARIMÈNE SAHLI

Responsable de Gestion  
des Adhérents

## NOUS CONTACTER

Refashion, 4, cité Paradis, 75010 Paris  
e-mail : [communication@refashion.fr](mailto:communication@refashion.fr)  
[www.refashion.fr](http://www.refashion.fr)





**Pour une filière 100% circulaire:**

**#RRR**

**Réparons  
Réutilisons  
Recyclons**

**[www.refashion.fr](http://www.refashion.fr)**